

PROA

PROB

**DIRECTION
NATIONALE
DU CONSEIL
ET DU
CONTRÔLE
DE GESTION**



Mickaël GELABALE (LE MANS SARTHE BASKET), esthète du dunk
© Dominique BREUGNOT

**PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS CUMULÉS
DES CLUBS ENGAGÉS EN CHAMPIONNATS DE PRO A ET DE PRO B
SAISON 2015-2016**
Exercice clos au 30 Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA DNCCG > 03

MÉTHODOLOGIE > 06

**ÉDITO DE LA DIRECTION
NATIONALE DU CONSEIL ET
DU CONTRÔLE DE GESTION
ET POINT DE VUE
DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE DE GESTION > 08**

FAITS MARQUANTS

Les clubs professionnels
de Basket Saison 2015-2016 > **08**

Résultats sportifs > **10**

COMPTES ANNUELS PRO A > 11

Compte de résultat cumulé de la PRO A > **12**

Situation nette de la PRO A > **13**

Les produits d'exploitation > **15**

Les charges d'exploitation > **21**

Résultats financier et exceptionnel > **23**

Corrélation entre résultats sportifs
et gestion financière > **24**

COMPTES ANNUELS PRO B > 27

Compte de résultat cumulé de la PRO B > **28**

Situation nette de la PRO B > **29**

Les produits d'exploitation > **30**

Les charges d'exploitation > **33**

Résultats financier et exceptionnel > **36**

Corrélation entre résultats sportifs
et gestion financière > **37**

**FOCUS SUR LES BUDGETS DES CLUBS
POUR LA SAISON 2016-2017 > 38**

**À PROPOS DE LA LIGUE NATIONALE
DE BASKET > 39**

Présentation de la DNCCG

Qu'est-ce que la DNCCG ?

Conformément à l'article L.132-2 du Code du Sport et aux règlements de la Ligue Nationale de Basket (Article 30), la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Les moyens mis en œuvre par la DNCCG sont notamment :

- l'indépendance, rappelée dans l'article du Code du Sport précité ;
- la compétence technique, primordiale compte tenu de la complexité des dossiers ;
- un choix de travailler avec un prestataire, cabinet d'expertise comptable indépendant ;

- une composition de Commission garantissant une connaissance fine du basket professionnel ;
- un cadre réglementaire pertinent et adapté, qui doit évoluer régulièrement afin de s'adapter aux modifications du contexte.

OBJECTIFS :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives
- Favoriser le respect de l'équité sportive
- Contribuer à la régulation économique des compétitions
- Évaluer la santé financière actuelle et future des clubs

Composition des organes :

DIRECTION NATIONALE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Cyrille Muller
Président de la DNCCG



CONSEIL SUPÉRIEUR DE GESTION

Commission de Contrôle de Gestion
+

5 membres indépendants des clubs désignés par le Comité Directeur de la LNB

Alain Baudier, Bernard Coron, Jean-Christophe Jonon, Jean-François Mandroux et Cyrille Muller

COMMISSION DE CONTRÔLE DE GESTION

3 membres désignés par le Comité Directeur de la LNB issus d'un ou plusieurs cabinet(s) indépendant(s) d'expertise comptable
Philippe Ausseur, Thalie Fougère et Frédéric Moisant



COMMISSION D'HOMOLOGATION ET DE QUALIFICATION

Cyrille Muller
Président de la DNCCG

Philippe Ausseur
Membre de la Commission de Contrôle de Gestion



Mathieu Maisonneuve
Membre de la Commission Juridique et de Discipline



Julien Mondou
Expert en droit du sport



Didier Primault
Expert en droit social



De gauche à droite : Philippe Ausseur, Alain Baudier, Frédéric Moisant, Thalie Fougère, Cyrille Muller, Jean-François Mandroux, Bernard Coron, Jean-Christophe Jonon

Effectif permanent de la DNCCG :

RÉFÉRENT COMMISSION DE CONTRÔLE DE GESTION ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE GESTION

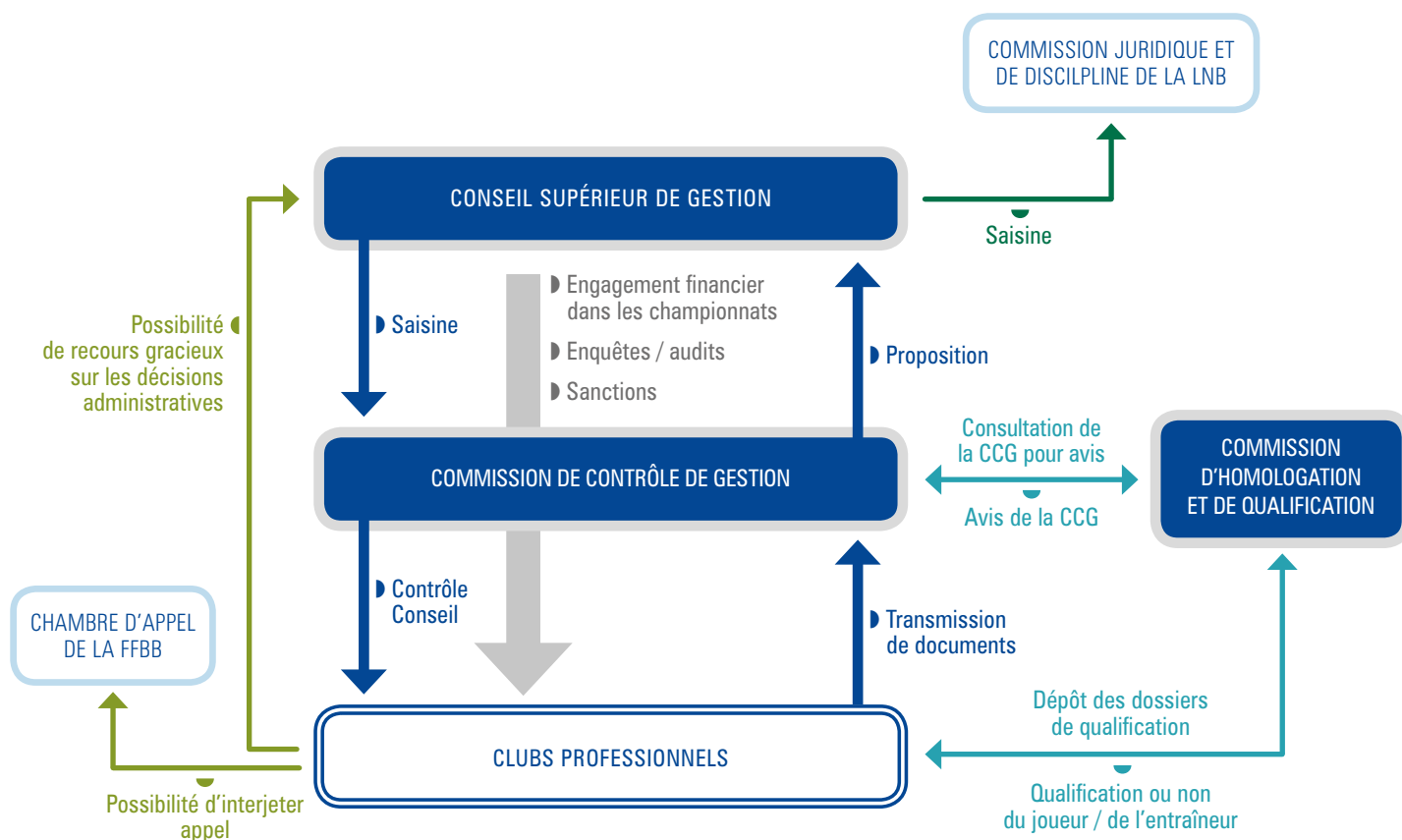


Marie Dvorsak
Contrôleur de gestion

RÉFÉRENT COMMISSION D'HOMOLOGATION ET DE QUALIFICATION



Mickaël Contreras
Directeur juridique



La répartition des rôles et des responsabilités entre les différentes instances de la DNCCG est précisée dans les règlements de la LNB :

1/ La Commission de Contrôle de Gestion analyse les dossiers des clubs professionnels :

- Assure une mission d'information et de contrôle du respect, par les clubs, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus par les règlements
- Examine la situation financière des clubs

Chaque club professionnel (évoluant en PRO A ou PRO B) est reçu au moins une fois par an à la fin du championnat en mai pour permettre à la Commission de Contrôle de Gestion d'apprécier la situation financière du groupement sportif de la saison en cours, comprendre les principes de construction budgétaire de la saison à venir et valider sa participation aux compétitions organisées par la LNB.

- Conduit des audits sur place et sur pièces
- Fournit les éléments permettant la production du bilan et du compte de résultat du Basket Professionnel
- Propose des évolutions des règlements et du plan comptable applicable au Basket Professionnel

2/ Le Conseil Supérieur de Gestion assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion. Il est le garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB.

En outre, elle est l'instance habilitée à diligenter des contrôles et à prononcer des sanctions.

Depuis sa création en 2003, la DNCCG a toujours souhaité délivrer une assistance et un conseil auprès des clubs professionnels, comme symbolisé par le premier « C » de son sigle. Cette mission se concrétise au quotidien par une assistance permanente sur les problématiques comptables, financières, sociales et fiscales ainsi que juridiques. Ce soutien quotidien est assuré grâce notamment à la présence au sein de la LNB des salariés permanents qui sont au contact des clubs et des membres de la Commission de Contrôle de Gestion.

3/ La Commission d'Homologation et de Qualification a pour missions :

- Homologation des contrats de travail des joueurs / entraîneurs
- Qualification des joueurs / entraîneurs
- Conseil juridique auprès des clubs pour la rédaction des contrats et / ou sur la résolution de problématiques liées aux contrats de travail
- Interprétation des règlements
- Contrôle relatif aux titres de séjours et immatriculation à la Sécurité Sociale des joueurs étrangers (hors UE et EEE)
- Traitement des dossiers JFL (octroi du statut et demandes de dérogation)
- Enregistrement des documents attestant de l'éligibilité d'un joueur à prendre part aux compétitions Espoirs organisées par la LNB.

DNCCG

Le bilan d'activité de la DNCCG pour la saison 2015-2016

Activité du Conseil Supérieur de Gestion et de la Commission de Contrôle de Gestion

Bilan des réunions

- 6 réunions plénières du Conseil Supérieur de Gestion
- 20 réunions à distance (conférence téléphonique ou consultation par e-mail)
- en janvier 2016 : une session de formation de l'ensemble des responsables administratifs et financiers des clubs de PRO A et PRO B sur des sujets juridiques, comptables, fiscaux et financiers (33 clubs représentés sur 36)
- en mai et juin 2016 : audition par la Commission de Contrôle de Gestion de tous les clubs de PRO A et PRO B (ainsi que des 2 clubs de NM1 ayant validé leur accession sportive à la PRO B au terme de la saison) pour la présentation de l'estimé de leurs comptes au 30 juin 2016 et de leur budget prévisionnel pour la saison 2016-2017

Activité de la Commission d'Homologation et de Qualification

434 joueurs professionnels et 97 joueurs espoirs ont évolué dans les Championnats PRO A et PRO B sur la saison 2015-2016

Nombre de contrats homologués pour la saison 2015-2016

Joueurs Professionnels

Selon la date de début de contrat

	PRO A	PRO B
Contrats signés avant la 1 ^{ère} journée de Championnat (saison régulière)	195	178
- JFL	102	120
- JNFL	93	58
dont premiers contrats professionnels	26	21
Contrats signés entre la 1 ^{ère} journée et le 30 mars	46	29
- JFL	10	11
- JNFL	36	18
Contrats signés après le 30 mars	2	10

Selon la durée du contrat

Contrats longs (terme au 30 juin 2016 ou plus)	218	200
Contrats trouvant son terme avant le 30 juin 2016	25	17
dont contrats ensuite prolongés jusqu'au 30 juin 2016	5	4

Joueurs Espoirs

Joueurs Stagiaires	36	26
Joueurs Aspirants	32	11

Entraîneurs

Entraîneurs principaux	21	20
Entraîneurs assistants	19	18

(une audition minimum par club, deux ou plus pour ceux ayant fait l'objet d'un sursis à statuer en première instance et ceux ayant exercé une demande de recours gracieux sur la décision initiale d'engagement)

Bilan des auditions

13 clubs convoqués pour audition devant le Conseil Supérieur de Gestion

- suite à l'analyse des comptes clôturés au 30 juin 2015
- suite à l'analyse des situations intermédiaires au 31 décembre 2015
- pour motif disciplinaire

Bilan des audits

Un audit de trésorerie sur place et sur pièces

Mesures ou sanctions

- sanction disciplinaire d'une victoire au classement pour un club de PRO A (révocation d'un sursis)
- amendes pour un montant total de 35 500 € (mesures administratives et sanctions disciplinaires)



Zvezdan MITROVIC et Amara SY, grands artisans de la formidable saison de l'AS MONACO BASKET
© JSF NANTERRE / Claire MACEL

Les données présentées dans ce rapport ont été établies à partir des informations comptables et financières fournies par les clubs professionnels de PRO A et PRO B (comptes clôturés validés par les commissaires aux comptes au 15 septembre 2016 et saisis dans la matrice mise à disposition par la LNB).

Conformément aux règlements de la LNB, ces comptes (bilans et comptes de résultat) ont été préparés selon les principes comptables généralement admis en France.

La présente publication fait état des comptes des groupements sportifs :

- Pour les groupements sportifs ayant créé une société pour gérer le secteur professionnel, seuls les comptes de la société sont pris en compte pour l'élaboration du présent rapport.

- Pour les autres, les comptes de l'association sont pris en compte dans leur intégralité.

Les holdings de contrôle sont exclues du périmètre de ce rapport.

Les bilans et comptes de résultats agrégés ont été obtenus par simple addition des états fournis par les clubs.

Les commentaires sur les principaux chiffres présentés le sont dans le cadre d'une analyse globale et ne sauraient donc être considérés comme systématiquement applicables à chacun des clubs composant les divisions professionnelles.

Afin de faciliter la compréhension du lecteur,

- Le poste « *subventions d'exploitation* » ne tient normalement pas compte des prestations payées par les collectivités qui sont classées

dans le poste « *sponsoring* » ainsi que de l'achat de places qui est intégré dans le poste « *recettes de matchs* ».

- La masse salariale tient uniquement compte de l'effectif professionnel. Toutefois, selon les cas, les clubs ont pu y intégrer le salaire de l'entraîneur du centre de formation si ce dernier est rattaché à la structure professionnelle. De même, concernant les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et par les assurances complémentaires dans le cadre de blessure(s) de joueur(s), la présentation n'est pas homogène selon les clubs et ces sommes peuvent être directement déduites du montant de la masse salariale.

Pour la saison 2015-2016, le périmètre d'analyse est le suivant :

Périmètre de la PRO A : 18 clubs

Les variations du périmètre de la PRO A font suite aux résultats sportifs de la saison 2014-2015 :

- Clubs relégués en PRO B à l'issue de la saison 2014-2015 : SOM Boulogne et JL Bourg Basket ;
- Clubs promus en PRO A à l'issue de la saison 2014-2015 : Antibes Sharks et AS Monaco Basket.

Périmètre de la PRO B : 18 clubs

Les variations à l'issue de la saison 2014-2015 sont les suivantes :

- Clubs relégués en NM1 à l'issue de la saison 2014-2015 : Aix Maurienne Savoie Basket et Angers BC 49 ;
- Clubs promus en PRO B à l'issue de la saison 2014-2015 : Saint-Chamond Basket Vallée du Gier et JA Vichy-Clermont Métropole.



Soirée des Trophées - L'ensemble des lauréats de la saison 2015-2016
© LNB / IS / BELLENGER



Jeremy HAZELL (ELAN CHALON)
s'élève pour 2 points faciles
© Charlotte GEOFFRAY



Cyrille Muller
Président de la Direction
Nationale du Conseil
et du Contrôle de Gestion

Édito de la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion

La Loi du 1^{er} février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport avait réaffirmé l'objectif des DNCG par le triptyque suivant, nécessitant l'**évaluation de la santé**

financière actuelle et future des clubs :

- assurer la pérennité des associations et sociétés sportives ;
- favoriser le respect de l'équité sportive ;
- contribuer à la régulation économique des compétitions.

Aujourd'hui un nouveau projet de loi est à l'étude, qui vise à *préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs*. Le texte adopté le 26 octobre 2016 à l'unanimité par le Sénat en première lecture* **renforcerait le pouvoir des DNCG**.

La Ligue Nationale de Basket, disposant d'une DNCCG active et dynamique, ayant su évoluer au rythme des modifications légales, réglementaires et liées aux spécificités de son sport depuis sa création en 2003, ne verrait pas son fonctionnement profondément bouleversé.

Les avancées seraient toutefois nombreuses et considérables, portant à la fois sur le **renforcement des moyens d'actions** des DNCG mais aussi sur l'**extension de leurs prérogatives**. Parmi elles, notons le transfert

aux organes de contrôle de gestion de la mission visant à assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs.

Dans ce contexte et à la veille d'entamer la 15^{ème} année d'existence de la DNCCG, un indicateur clé de l'évolution économique et financière du basket vient confirmer sa légitimité : entre le 30 juin 2002 et le 30 juin 2016, la situation nette cumulée de la PRO A, l'élite du basket français, **est passée de -5,7 à +4,8 millions d'euros** (soit une progression de plus de 10 millions) ! La situation nette au 30 juin 2016 témoigne de la **solidité financière de la division** puisqu'elle est confortée aux alentours des 5 millions d'euros, non loin de son record historique de la saison 2014-2015 !

Autre constat au 30 juin 2016 : la PRO A renoue avec une exploitation excédentaire alors que la PRO B parvient de son côté à dégager un résultat d'exploitation largement excédentaire pour la deuxième année consécutive. Même si l'analyse est globale et que ces observations ne sauraient être considérées comme systématiquement applicables à chacun des clubs, globalement, les feux sont au vert !

**ndlr : Lors de la rédaction de cet édit, l'Assemblée Nationale n'a pas encore examiné le texte et la date de la 2^{ème} lecture au Sénat est prévue pour le 16 février 2017 : ces évolutions ne sauraient donc être considérées comme acquises.*

FAITS MARQUANTS de la saison 2015-2016

Les Clubs Professionnels de Basket



	Centre de Formation agréé sur la saison 2015-2016 ?	Centre de Formation porté par la structure professionnelle du club ?
ANTIBES SHARKS	oui	non
ELAN CHALON	oui	oui
CHAMPAGNE CHÂLONS REIMS BASKET	oui	non
CHOLET BASKET	oui	oui
JDA DIJON	oui	non
BCM GRAVELINES DUNKERQUE	oui	non
STB LE HAVRE	oui	oui
LE MANS SARTHE BASKET	oui	oui
LIMOGES CSP	oui	oui
ASVEL LYON VILLEURBANNE	oui	non
AS MONACO BASKET	oui	non
SLUC NANCY BASKET	oui	non
NANTERRE 92	oui	non
ORLÉANS LOIRET BASKET	oui	oui
PARIS LEVALLOIS	oui	non
ELAN BÉARNAIS PAU LACQ ORTHEZ	oui	oui
ROUEN MÉTROPOLE BASKET	oui	oui
SIG STRASBOURG	oui	oui





Philippe Ausseur
Président
de la Commission
Contrôle de Gestion

Point de vue de la Commission de Contrôle de Gestion

Le retour à une exploitation cumulée excédentaire est un facteur de satisfaction pour le basket français. Cependant, cela cache des situations contrastées puisque l'écart entre le meilleur résultat d'exploitation (+455 K€) et la perte la plus conséquente (-506 K€) est de près de 1 million d'euros.

Il faut toutefois souligner que la **belle croissance des produits d'exploitation** (+5% pour la PRO A) est portée par des postes sur lesquels les clubs ont un moyen d'action direct (+9,5% pour le sponsoring privé et +4,5% pour les recettes de billetterie), ce qui est encourageant dans un contexte de baisse des concours publics. L'une des raisons de cette progression se trouve très certainement dans l'**effort de structuration des clubs (+10% sur la masse salariale administrative** pour la saison 2015-2016, PRO A et PRO B cumulées).

Ces résultats positifs se traduisent par une **nouvelle augmentation du budget moyen pour la saison 2016-2017** même si l'écart entre les clubs tend à augmenter. En effet, si sur la saison 2015-2016, la médiane était proche de la moyenne (respectivement 4,6 M€ et 4,663 M€), la saison 2016-2017 propose une répartition plus hétérogène avec un budget médian de 4,213 M€ pour un budget moyen de 4,688 M€. Cela s'explique notamment par un écart plus grand entre le budget le plus élevé et le budget le plus restreint (écart de 5,286 M€ contre 5,087 sur la saison 2015-2016).

La poursuite des efforts mis en place par les clubs et la LNB devra permettre au basket professionnel français de faire face aux contextes économique et sportif. La DNCCG continuera à jouer son rôle de conseil et de vigie afin d'aider les clubs dans leur démarche de développement tout en leur garantissant d'évoluer dans un environnement équitable.



	Centre de Formation agréé sur la saison 2015-2016 ?	Centre de Formation porté par la structure professionnelle du club ?
BOULAZAC BASKET DORDOGNE	oui	oui
SOM BOULOGNE	oui	oui
JL BOURG BASKET	oui	oui
ÉTOILE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ARDENNES	non	
ASC DENAIN VOLTAIRE	non	
ALM EVREUX	oui	oui
FOS PROVENCE BASKET	oui	oui
HYÈRES-TOULON VAR BASKET	oui	non
ESSM LE PORTEL	oui	non
LILLE MÉTROPOLE BASKET CLUB	oui	oui
HERMINE NANTES ATLANTIQUE	oui	oui
BC ORCHIES	non	
POITIERS BASKET 86	oui	oui
CHORALE DE ROANNE	oui	non
SAINT-CHAMOND BASKET VALLÉE DU GIER	non	
SAINT-QUENTIN BASKETBALL	oui	non
BC SOUFFELWEYERSHEIM	non	
JA VICHY-CLERMONT MÉTROPOLE	non	



RÉSULTATS

Résultats sportifs 2015-2016

La saison 2015-2016 a encore une fois tenu toutes ses promesses avec une lutte de tous les instants entre l'ensemble des clubs de PRO A et de PRO B, pour décrocher le titre, une accession aux playoffs ou le maintien.

Malgré une saison régulière compliquée (21 victoires et 13 défaites, 5^{ème} place au classement), marquée par une qualification pour les playoffs lors de la toute dernière journée, l'ASVEL Lyon Villeurbanne a réussi le tour de force de décrocher le 18^{ème} titre de son histoire sans l'avantage du terrain tout au long des playoffs.

Après une opposition de style en quarts de finale entre la meilleure attaque de PRO A, l'Elan Chalon (87,8 points de moyenne) et la meilleure défense (68,8), où l'ASVEL s'est facilement imposé en 2 manches (77-65 et 79-71), les Villeurbannais ont ensuite retrouvé l'épouvantail monégasque (1^{er} de la saison régulière et vainqueur autoritaire de la Disneyland® Paris Leaders Cup* LNB) pour une place en finale. Alliant solidité défensive et fluidité offensive, les joueurs de Tony Parker ont triomphé en 4 manches (73-67 / 61-67 / 65-58 / 80-59), gagnant ainsi le droit d'affronter la SIG Strasbourg.

En ballotage défavorable après les 2 premiers épisodes à Strasbourg



Bangaly FOFANA (SIG STRASBOURG) au dunk dans l'enfer de Abdi İpekçi, mythique salle du Galatasaray
© SIG STRASBOURG / Franklin TELLIER

(défaites 73-80 et 61-73), l'ASVEL Lyon Villeurbanne a retrouvé ses terres et son basket pour renverser la vapeur à l'Astroballe (90-69 et 60-59) avant de réussir l'exploit de s'imposer à Strasbourg 80-77 pour l'épilogue d'une saison extraordinaire !

En PRO B, le club Hyères-Toulon Var Basket a dominé la saison du début à la fin pour décrocher le titre de Champion de France de PRO B au terme d'un parcours quasi-parfait (26 victoires et 8 défaites), reléguant ses poursuivants 5 victoires derrière lui.

Parmi les prétendants à la montée, l'ESSM Le Portel faisait figure d'outsider en terminant 6^{ème} du classement, bien que le club nordiste ait passé l'intégralité de la saison au-dessus de la 9^{ème} place, qualificative pour les playoffs.

Opposés à la JL Bourg Basket puis au Fos Provence Basket en quart puis demi-finale, les Portelois, menés 1 manche à 0 à chaque fois, ont su trouver les ressources pour s'imposer à l'extérieur lors des rencontres d'appui. En finale d'accession face à l'ALM Evreux, l'ESSM Le Portel a survolé les 2 rencontres (92-83 et 67-52) pour offrir à son formidable public une accession historique en PRO A.

Saluons enfin les performances de 2 clubs de PRO A en Coupe d'Europe :

- La SIG Strasbourg, finaliste de l'Eurocup face à Galatasaray et qui aura renversé des montagnes tout au long de son parcours ;
- L'Elan Chalon qui a eu le privilège d'accueillir le Final 4 de la FIBA Europe Cup mais qui aura finalement échoué à la 3^{ème} marche du podium malgré son attaque de feu !

Clubs engagés en Coupes d'Europe pour la saison 2015-2016 :

- **en Euroleague** : Limoges CSP **, SIG Strasbourg **
- **en Eurocup** : Le Mans Sarthe Basket, SLUC Nancy Basket, Nanterre 92
- **en FIBA Europe Cup** : Elan Chalon, STB Le Havre, ASVEL Lyon Villeurbanne

* Coupe des leaders

** Clubs reversés en Eurocup après le tour principal

PALMARÈS DE LA SAISON 2015-2016

Champion
de France
PRO A

**ASVEL
Lyon
Villeurbanne**

Vainqueur
de la Disneyland®
Paris Leaders Cup*
LNB - PRO A

**AS Monaco
Basket**

Promus
sportivement
en PRO A

**Hyères-
Toulon
Var Basket**

**ESSM
Le Portel**

Champion
de France
PRO B

**Hyères-
Toulon
Var Basket**

Vainqueur
de la Disneyland®
Paris Leaders Cup*
LNB - PRO B

**JL Bourg
Basket**

Promus
sportivement
en PRO B

**Aix
Maurienne
Savoie
Basket**

**ADA Blois
Basket 41**

Vainqueur
de la Coupe
de France

**Le Mans
Sarthe
Basket**

* Coupe des leaders

Relégués en PRO B > **STB Le Havre, Rouen Métropole Basket**

Relégués en NM1 > **BC Orchies, BC Souffelweyersheim**

ANTIBES SHARKS
ELAN CHALON
CHAMPAGNE CHÂLONS
REIMS BASKET
CHOLET BASKET
JDA DIJON
BCM GRAVELINES
DUNKERQUE
STB LE HAVRE
LE MANS SARTHE
BASKET
LIMOGES CSP
ASVEL LYON
VILLEURBANNE
AS MONACO BASKET
SLUC NANCY BASKET
NANTERRE 92
ORLÉANS LOIRET
BASKET
PARIS LEVALLOIS
ELAN BÉARNAIS PAU
LACQ ORTHEZ
ROUEN MÉTROPOLE
BASKET
SIG STRASBOURG



Près du cercle ou en périphérie, Adrian UTER (AS MONACO BASKET) aura fait étalage de son arsenal
 © LNB / IS / BELLENGER

COMPTES ANNUELS PROA

Compte de résultat cumulé de la PRO A

PRO A - (en milliers d'euros)	Réalisé 30 Juin 2016	%	Réalisé 30 Juin 2015	%	Évolution Globale	
Produits d'exploitation						
Recettes des matchs	12 539	14%	12 473	15%	66	1%
Droits TV	3 413	4%	2 358	3%	1 055	45%
Sponsoring	46 991	52%	43 344	51%	3 647	8%
Subventions	20 060	22%	22 307	26%	-2 247	-10%
Reprise sur amortissement / transfert de charges	1 903	2%	2 057	2%	-154	-8%
Autres produits	4 809	5%	3 215	4%	1 594	50%
Total produits d'exploitation	89 714	100%	85 754	100%	3 960	5%
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	36 172	40%	34 129	39%	2 043	6%
Impôts et taxes	2 463	3%	3 055	3%	-592	-19%
Masse salariale	35 010	39%	34 735	39%	275	1%
Charges sociales	14 276	16%	14 501	16%	-225	-2%
Autres charges	439	0%	534	1%	-95	-18%
Dotations amortissements et provisions	1 038	1%	1 013	1%	25	2%
Total charges d'exploitation	89 398	100%	87 967	100%	1 431	2%
Résultat d'exploitation	316		-2 213		2 529	114%
Résultat financier	-75		-96		21	
Résultat exceptionnel	-246		957		-1 203	
- Impôts sur les bénéfices	38		67		-29	
Bénéfices ou pertes	-43		-1 419		1 376	

Une augmentation significative des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation cumulés sur la PRO A ont augmenté de près de 5% entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016 (contre une hausse de 3% constatée au 30 juin 2015). Cette croissance est principalement portée, comme les saisons passées, par le sponsoring (+3,6 M€, soit +8,5% sur la saison) et notamment le sponsoring privé (+9,5%) qui permet ainsi de compenser largement la diminution

des subventions des collectivités (-10%). Dans une moindre mesure, la progression globale s'explique aussi par l'augmentation des droits TV (+1,06 M€, soit +45%) et du poste « autres produits d'exploitation » (+1,6 M€, soit +50%).

Une croissance maîtrisée mais inégale des charges d'exploitation

Alors que la saison passée les produits et les charges d'exploitation avaient progressé dans la même proportion (hausse aux alentours de 3%), le total des charges d'exploitation de la division a augmenté de 2% sur la saison 2015-2016, contre 5% pour les produits. Toutefois, cela recouvre des évolutions contrastées. En effet, alors que la masse salariale globale stagne (+275 K€, soit +1%), le poste « autres achats et charges externes » subit une forte augmentation de +6%, représentant plus de 2M€.

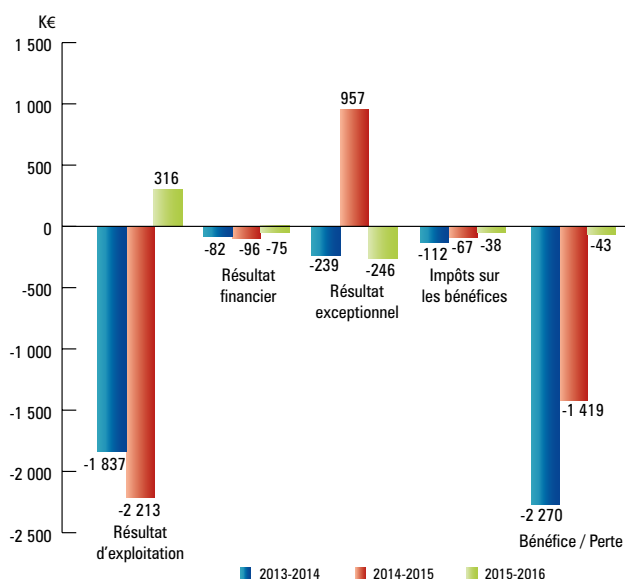
Un résultat d'exploitation excédentaire et un résultat net proche de l'équilibre

Après une exploitation cumulée fortement déficitaire au 30 juin 2015 (-2,2 millions d'euros), le résultat d'exploitation de la PRO A est bénéficiaire 30 juin 2016 (+316 K€). Néanmoins, les résultats financier (-75 K€) et exceptionnel (-246 K€) négatifs pèsent toujours sur le résultat net, qui tend toutefois à se rapprocher de l'équilibre (perte cumulée de 43 K€ sur l'exercice 2015-2016). Les situations individuelles de chaque club demeurent très contrastées, trois d'entre eux affichant une perte nette de plus de 100 K€.



Rodrigue BEAUBOIS (SIG STRASBOURG) et Nobel BOUNGOU COLO (LIMOGES CSP) face à face lors du Match des Champions © LNB / IS / BELLENGER

Décomposition du résultat net



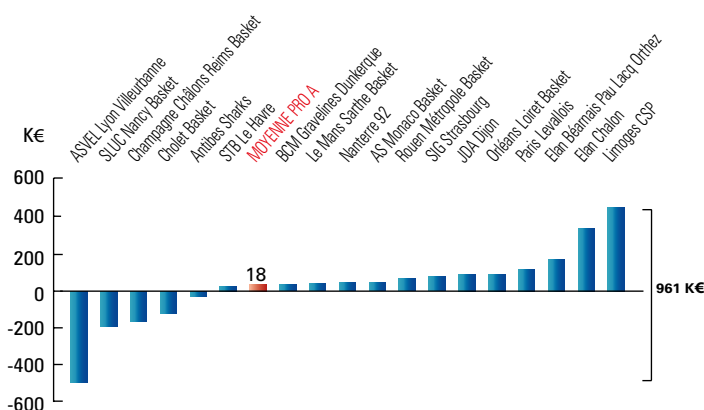
Après deux années d'exploitation largement déficitaire (-1,8 M€ au 30 juin 2014 et -2,2 M€ au 30 juin 2015), la PRO A renoue avec une exploitation globalement bénéficiaire (+316 K€) qui permet de compenser en partie les résultats financier (toujours négatif même s'il s'est légèrement amélioré) et exceptionnel (dégradé de plus de 1,2 M€ par rapport à la saison précédente). La saison 2015-2016 s'est ainsi clôturée avec une perte cumulée de 43 K€, contre une perte de 1,4 millions d'euros au 30 juin 2015.

Cette performance s'explique essentiellement par une croissance significative des produits d'exploitation (+5%), qui couvre largement l'augmentation des charges d'exploitation (hausse inférieure à 2%).

Une grande disparité de performance économique entre les clubs subsiste toutefois en 2015-2016 :

- Comme la saison dernière, 6 clubs sur 18 clôturent avec un résultat net négatif, dont 3 affichent une perte supérieure à 100 K€.
- Même s'il a diminué par rapport aux saisons précédentes (2 millions d'euros sur la saison 2013-2014 et 1,2 millions d'euros sur la saison 2014-2015), l'écart entre la perte d'exploitation la plus conséquente et l'excédent d'exploitation le plus élevé demeure important (plus de 950 K€).

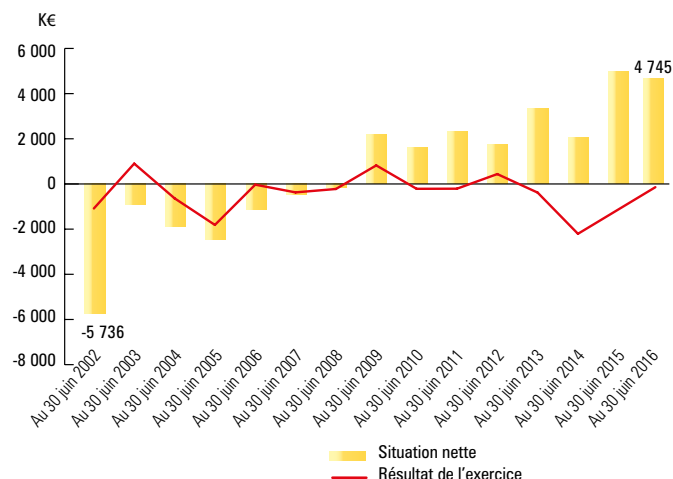
Résultat d'exploitation par club pour la saison 2015-2016



Situation nette de la PRO A

Une situation nette cumulée consolidée aux alentours de +5 millions d'euros

Évolution de la situation nette et du résultat net cumulés



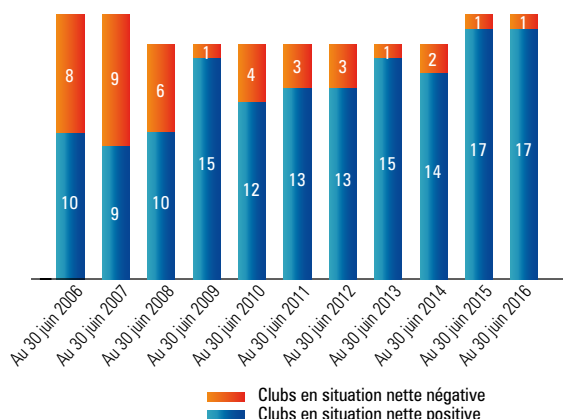
Nous l'avons constaté la saison dernière : en près de 15 ans, la situation nette cumulée de la PRO A s'est améliorée de plus de 10 millions d'euros, passant de -5,7 millions d'euros avant la création de la DNCCG en 2003 à +5 millions d'euros au 30 juin 2015.

Malgré un léger retrait par rapport à la saison précédente (-5%), la situation nette au 30 juin 2016 témoigne de la solidité financière de la division puisqu'elle est confortée à +4,745 millions d'euros, non loin de son record historique de la saison 2014-2015.

En outre, comme l'an dernier, seul le club Paris Levallois affiche une situation nette négative au 30 juin 2016 (à hauteur de -355 K€, en amélioration par rapport à la saison précédente).

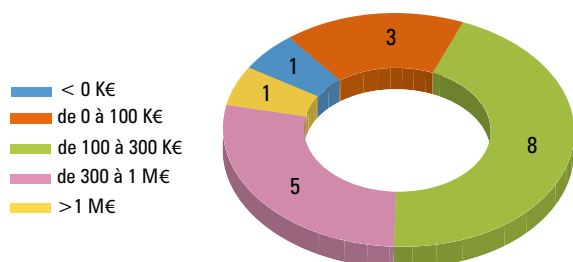
Rappel réglementaire : « Lorsqu'un exercice se termine par un déficit conduisant à une situation nette négative, soit par le seul effet de l'exploitation courante, soit à la suite d'un redressement fiscal ou social, la totalité du passif ainsi accumulé doit être apurée sur une durée qui ne peut dépasser trois saisons. »

Évolution du nombre de clubs en situation nette positive ou négative en PRO A



Jamal SHULER a permis à l'AS MONACO BASKET d'accrocher la 1^{ère} place à l'issue de la saison régulière
© JSF NANTERRE / Claire MACEL

Répartition des clubs par niveau de situation nette au 30 juin 2016



À l'issue de la saison 2015-2016, 14 clubs sur 18 ont une situation nette supérieure à 100 K€.

Comme les saisons précédentes, nous soulignons la situation nette record du Limoges CSP, qui a augmenté de 18% par rapport à la saison précédente. Ainsi, l'écart se creuse entre les clubs : avec 1,2 M€ de situation nette au 30 juin 2016, le club représente désormais plus d'un quart de la situation nette cumulée de la PRO A (contre 20% l'an dernier).

Concernant la structuration juridique, tous les clubs de PRO A sont constitués en société au 30 juin 2016.

Avec la montée sportive au 1^{er} juillet 2015 du club Antibes Sharks, le club le plus capitalisé des deux divisions professionnelles, le capital social cumulé sur la PRO A s'établit à 8,3 M€ contre 5,94 M€ sur la saison 2014-2015.

Sur cette saison 2015-2016, le montant moyen du capital social d'un club de PRO A s'élève à 462 K€ (contre près de 350 K€ sur la saison 2014-2015). La situation capitalistique demeure toutefois contrastée au sein de la division, avec un écart important entre le club le plus capitalisé, Antibes Sharks avec un capital social de 2,5 M€, et le club le moins capitalisé, le Paris Levallois avec un capital social de 37 K€.

L'exercice clôturé au 30 juin 2016 confirme que la situation financière cumulée des clubs de PRO A est relativement saine. Sur les 6 clubs affichant une perte au 30 juin 2016 :

Club	Forme sociétale	Capital social (arrondis)
Antibes Sharks	SASP	2 500 000 €
Elan Chalon	SEM	292 000 €
Champagne Châlons Reims Basket	SAS	470 000 €
Cholet Basket	SASP	46 000 €
JDA Dijon	SASP	889 000 €
BCM Gravelines Dunkerque	SEM	42 000 €
STB Le Havre	SASP	206 000 €
Le Mans Sarthe Basket	SEM	505 000 €
Limoges CSP	SASP	354 000 €
ASVEL Lyon Villeurbanne	SASP	771 000 €
AS Monaco Basket	SAM *	150 000 €
SLUC Nancy Basket	SASP	500 000 €
Nanterre 92	SAS	56 000 €
Orléans Loiret Basket	SEM	170 000 €
Paris Levallois	SASP	37 000 €
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	SEM	625 000 €
Rouen Métropole Basket	SASP	300 000 €
SIG Strasbourg	SEM	400 000 €

* SAM : Société Anonyme Monégasque

- l'un des clubs clôture ses comptes avec un résultat net négatif mais proche de l'équilibre (-5 K€) ;
- les 5 autres clubs, ayant affiché une perte entre -30 et -195 K€, bénéficiaient de réserves financières suffisantes pour assurer le maintien des capitaux positifs.

La situation d'un autre club, affichant une perte d'exploitation conséquente au 30 juin 2016, a nécessité un abandon de créances de la part des actionnaires.



Les produits d'exploitation

Répartition des produits d'exploitation

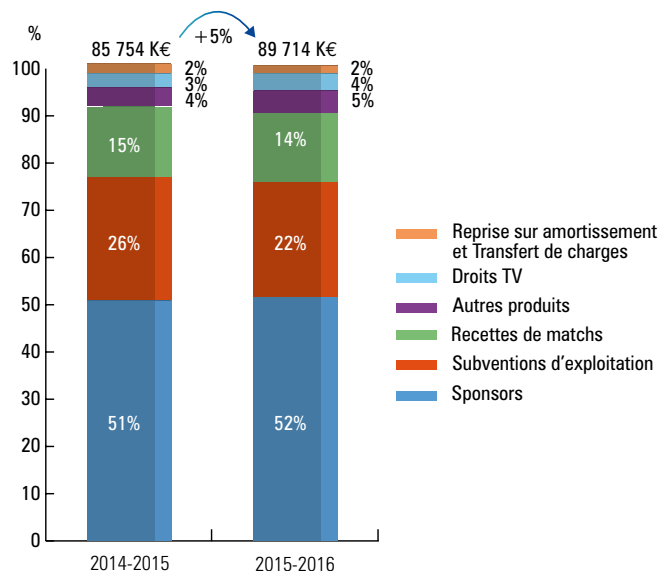
Les produits d'exploitation ont connu une belle croissance de +5% entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016, passant de 85,8 M€ à 89,7 M€ (soit une hausse d'environ 4 millions d'euros).

Sur la saison 2015-2016, un club disputant le Championnat de France PRO A a généré, en moyenne, 4,984 millions d'euros de produits d'exploitation contre 4,764 millions d'euros sur la saison précédente.

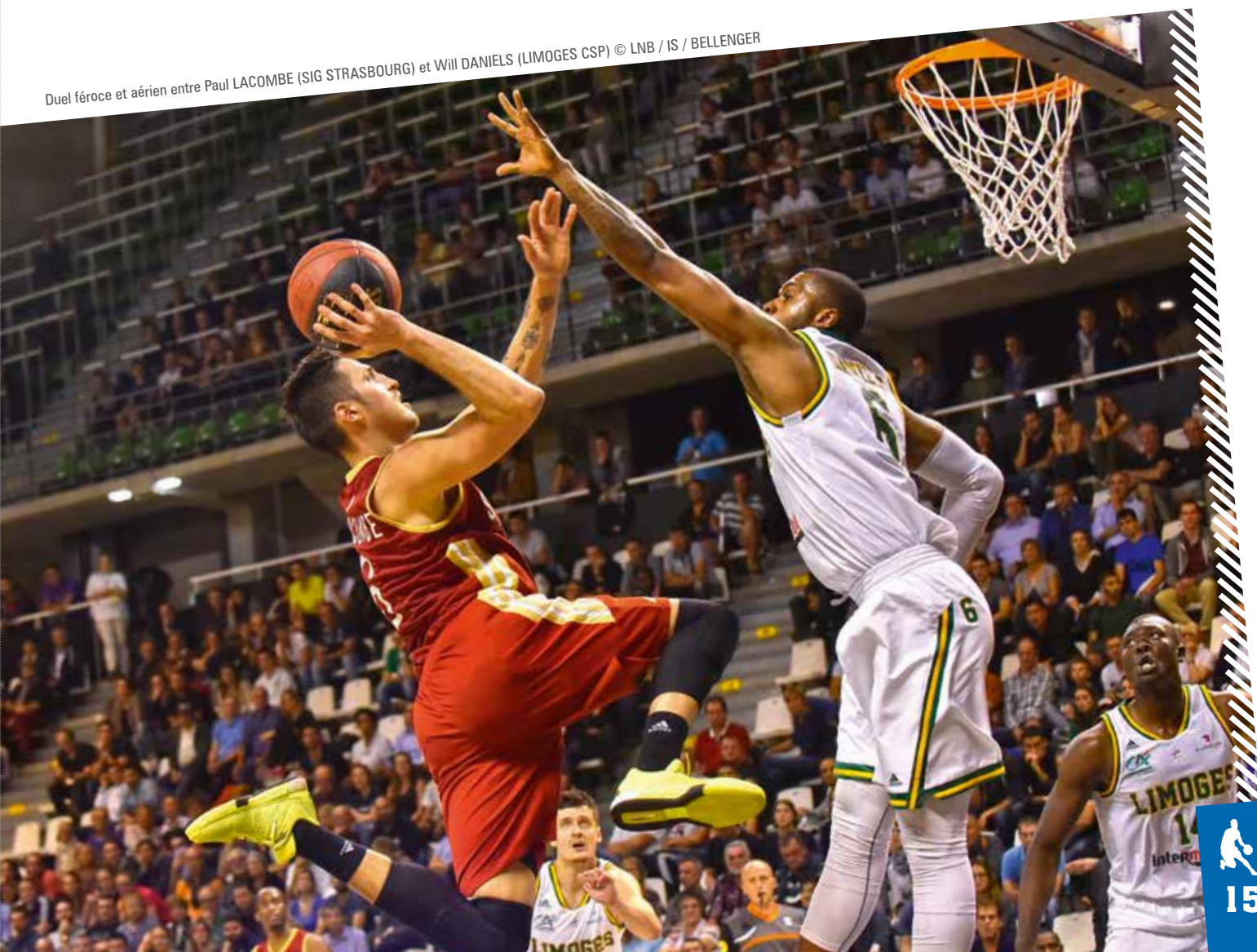
La structure des produits témoigne d'une évolution déjà amorcée depuis plusieurs saisons :

- Le poids du sponsoring, qui représentait déjà la saison dernière plus de la moitié des produits d'exploitation des clubs de PRO A, progresse encore et atteint désormais 52%.
- Le très léger recul des collectivités constaté au 30 juin 2015 (-0,3% sur le concours global : achats de places, sponsoring public et subventions d'exploitation inclus) s'intensifie en matière de subventions : ces dernières contribuent dorénavant à moins d'un quart du total des produits d'exploitation.
- Le poids des autres composantes des produits d'exploitation demeure relativement stable.

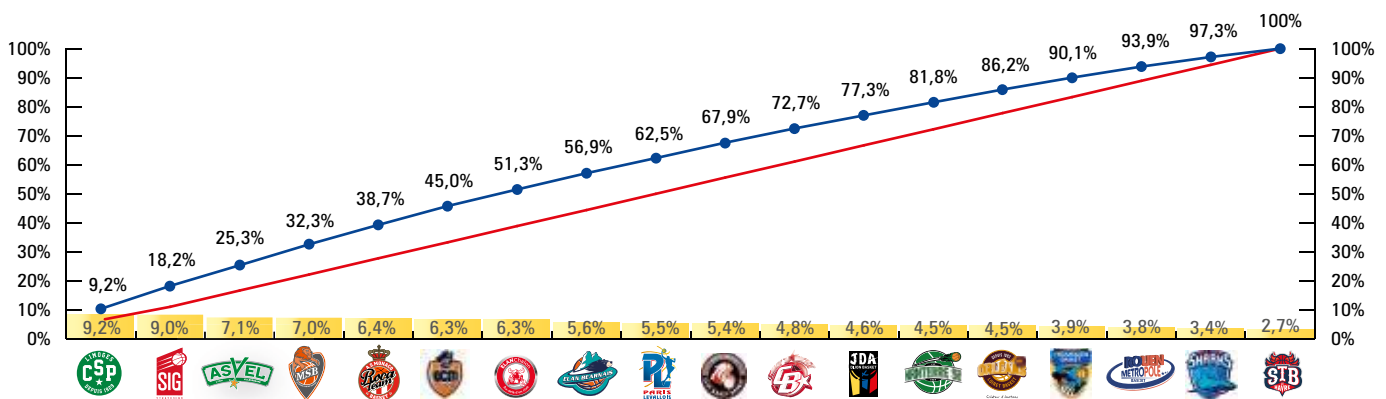
Évolution des produits d'exploitation



Duel féroce et aérien entre Paul LACOMBE (SIG STRASBOURG) et Will DANIELS (LIMOGES CSP) © LNB / IS / BELLENGER



● Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des produits d'exploitation.

Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des produits d'exploitation.

La ligne rouge représente le cas d'une répartition parfaitement égale des produits d'exploitation entre les clubs. Plus la courbe bleue est éloignée de cette ligne, plus les produits d'exploitation sont générés sur un petit nombre de clubs. A l'inverse, si les deux courbes sont proches, cela révèle une répartition plus homogène des produits d'exploitation.

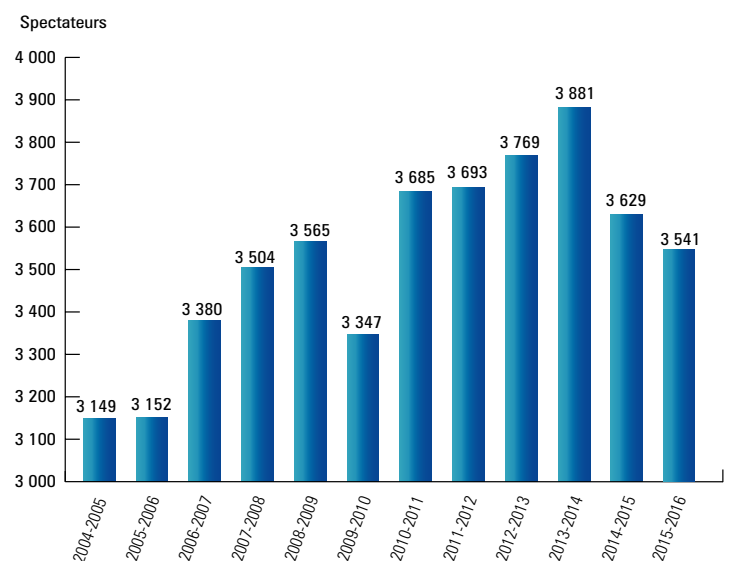
Comme la saison précédente, les produits d'exploitation sont générés de manière relativement homogène : 7 clubs génèrent environ 50% des produits d'exploitation de la division.

Le poids du club générant les plus hauts revenus dans le total des produits d'exploitation de la division a légèrement diminué par rapport à la saison précédente. En effet, lors de la saison 2014-2015 le Limoges CSP représentait 10,4% des produits d'exploitation, contre 9,2% sur cette saison 2015-2016.

L'écart entre le Limoges CSP et le club représentant la part la plus faible (le STB Le Havre pour moins de 3%) demeure conséquent.

Focus sur les recettes de matchs

● Évolution de l'affluence moyenne par match (saison régulière)



Depuis 3 saisons maintenant, la fréquentation moyenne par match diminue progressivement sur la PRO A (alors que le cumul sur les deux divisions présente une très légère croissance inférieure à 1%). Ainsi, pour la saison 2015-2016, l'affluence moyenne par match était de 3 541 spectateurs, soit 2% de moins que la saison précédente.

Il est toutefois important de noter que malgré la diminution de l'affluence moyenne constatée entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015, l'affluence totale sur la saison régulière avait progressé (1 110 370 spectateurs sur 2014-2015 contre 931 542 la saison précédente) en raison du passage de 16 à 18 clubs au 1^{er} juillet 2014. Le taux de remplissage des salles de PRO A, sensiblement équivalent sur les saisons 2013-2014 et 2014-2015 (aux alentours de 81%) diminue aussi et s'établit désormais à 76%.

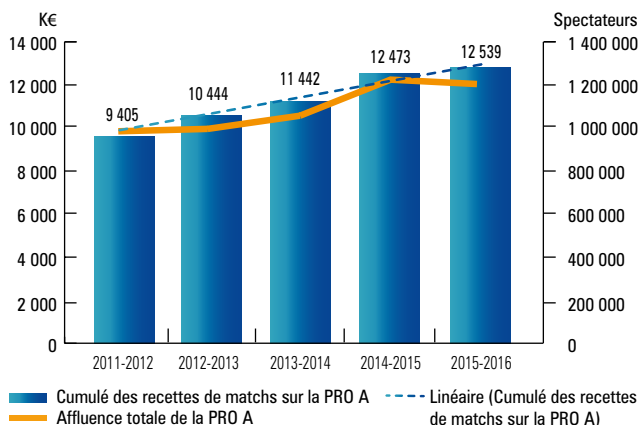


Kyle WEEMS (SIG STRASBOURG), concentré lors du Match des Champions
© LNB / IS / BELLENGER



L'athlétique Yakuba OUATTARA (AS MONACO BASKET) a participé à son 1^{er} All Star Game, en plus de décrocher le doublé lors du concours de dunks © LNB / IS / BELLENGER

Évolution des recettes de matchs par rapport à la progression de la fréquentation des salles

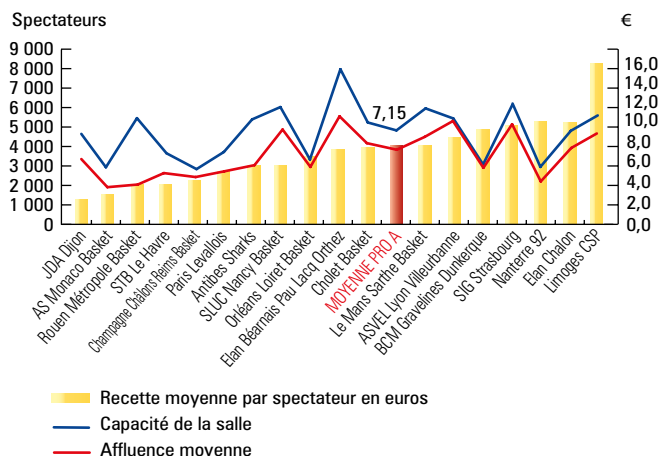


Malgré la baisse de l'affluence, les recettes de matchs (constituées des recettes billetterie, incluant les achats de places de la part des collectivités, ainsi que des recettes annexes liées aux buvettes, boutiques et programmes de matchs) ont légèrement augmenté entre les deux saisons (+0,5%). Même si cette progression semble s'essouffier en comparaison des années précédentes (elle était régulièrement située entre 9 et 11% depuis 2011-2012), dans un contexte où la fréquentation des salles diminue, elle confirme la capacité des clubs de PRO A à générer de plus en plus de recettes liées aux soirs de matchs.



L'ASVEL LYON VILLEURBANNE a décroché le trophée de Champion pour la 18^{ème} fois de son histoire © LNB / Pascal ALLÉE

Affluence et recette billetterie moyenne par spectateur



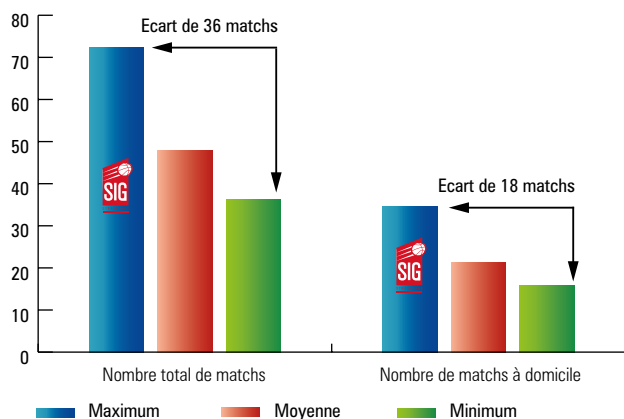
Méthodologie :

- Recette moyenne par spectateur en euros : a été pris en compte le montant de billetterie généré par les clubs en Championnat (saison régulière et playoffs, abonnements inclus). Sont exclus du calcul la Coupe de France, les Coupes d'Europe et matchs amicaux éventuels, les achats de places par les collectivités ainsi que les produits annexes liés aux soirs de matchs (buvettes, boutiques et programmes de matchs notamment). Néanmoins, pour certains clubs, les abonnements commercialisés et comptabilisés au sein du poste « abonnements » peuvent inclure d'autres compétitions que le Championnat de France PRO A.
- Spectateurs : a été prise en compte l'affluence moyenne par club en Championnat, saison régulière et playoffs inclus.

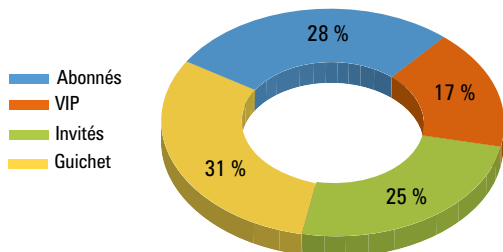
En outre, le montant total des recettes de matchs (toutes compétitions confondues) est à mettre en perspective du nombre de matchs joués par les clubs, compte tenu de leurs parcours sportifs différents (fonctions d'une participation ou non aux compétitions, puis du niveau atteint par le club dans la compétition). En effet, alors que la SIG Strasbourg a disputé 71 matchs dont 35 à domicile :

- en moyenne, un club de PRO A a joué 47 matchs sur la saison dont 22 à domicile ;
- le club qui a disputé le plus faible nombre de rencontres en a joué 35 !

● Nombre de matchs joués sur l'ensemble de la saison 2015-2016



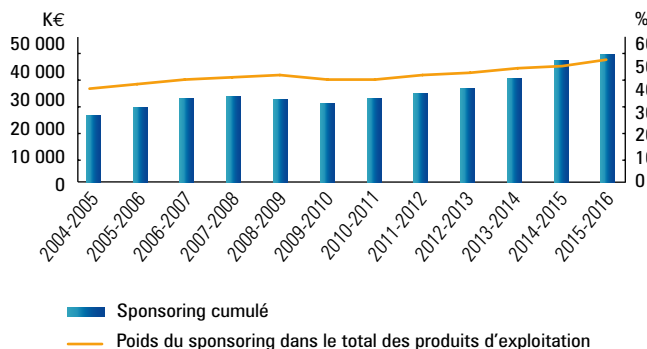
● Répartition des spectateurs par typologie de public sur l'ensemble de la PRO A



* Données déclaratives.

Focus sur le sponsoring

● Évolution du poids du poste « sponsoring » dans le total des produits d'exploitation



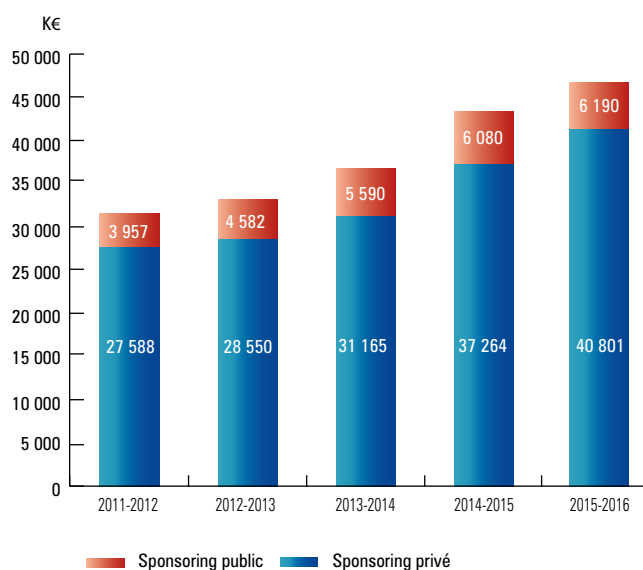
Le sponsoring cumulé de l'ensemble de la PRO A atteint un nouveau record sur la saison 2015-2016. Avec une augmentation de +8% par rapport à la saison précédente, les clubs ont perçu près de 47 M€ de sponsoring, soit plus de la moitié des produits d'exploitation (52%).

Cette tendance confirmée depuis plusieurs saisons témoigne de l'attractivité du Championnat de France PRO A (croissance supérieure à 5% par an depuis la saison 2009-2010). En effet, depuis la saison 2004-2005, le sponsoring a plus que doublé.

Mené par un Charles KAHUDI déterminé et déterminant, l'ASVEL LYON VILLEURBANNE arrache un épilogue lors des Finales LNB © LNB / IS / BELLENGER



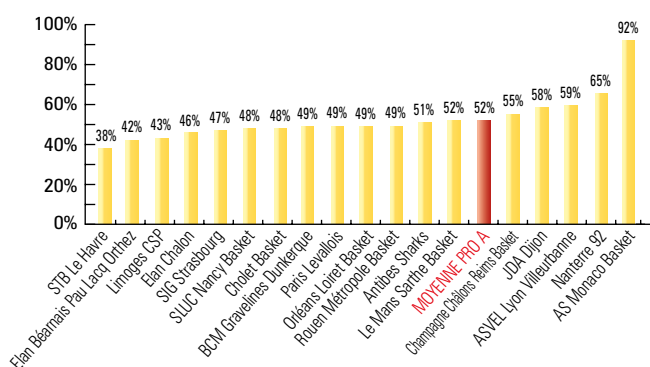
Évolution des produits sponsoring



Depuis 2 ans, l'analyse plus approfondie du poste « *sponsoring* » met en évidence le fait que la croissance est portée par le partenariat privé qui augmente de 9,5% sur la saison 2015-2016, soit une progression de 3,5 M€ (contre une croissance de 6% la saison passée), alors que sur la même période le sponsoring public progresse de moins de 2% (+110 K€).

Cette hausse confirmée du montant global du sponsoring est rassurante dans un contexte où les collectivités tendent à réduire progressivement leur concours.

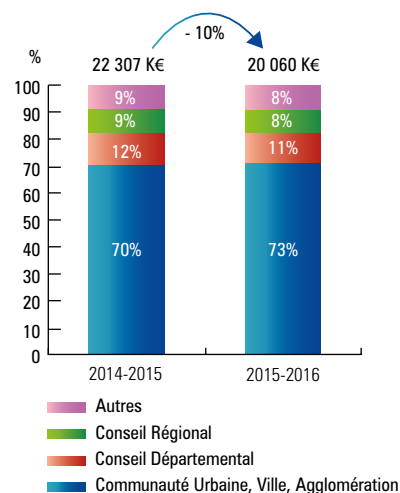
Poids du sponsoring par club



Cette évolution sur les comptes cumulés reflète toutefois imparfaitement les différences qui subsistent entre les clubs en matière de structure budgétaire. Le modèle d'exploitation spécifique du club AS Monaco Basket, qui ne bénéficie pas de subventions publiques, est très éloigné de celui des autres clubs de PRO A avec un poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation s'établissant à 92%. Excepté ce cas particulier, le poids du sponsoring se situe en fonction des clubs entre 38% (STB Le Havre) et 65% (Nanterre 92).

Focus sur les subventions d'exploitation

Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



Le soutien des collectivités sous forme de subventions a significativement diminué sur la saison 2015-2016 passant de 22,3 M€ à 20,1 M€, soit une diminution de 10% contrairement à la saison précédente (+3% entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015).

À noter : la montée en PRO A au 1er juillet 2015 de l'AS Monaco Basket, qui ne bénéficie d'aucune subvention en provenance des collectivités, a un impact non négligeable sur l'évolution globale de ce poste. En modifiant le périmètre d'analyse pour écarter ce cas particulier, les subventions provenant des collectivités ont diminué dans une proportion inférieure à 5%.

Le poids de l'échelon local (Communauté Urbaine, Ville, Agglomération) reste prépondérant avec 73% des sommes publiques versées.

Compte tenu de la diversité des moyens à disposition des collectivités pour soutenir le sport professionnel, il convient d'analyser globalement l'aide financière des collectivités :

- Subventions d'exploitation ;
- Sponsoring public ;
- Achat de places.

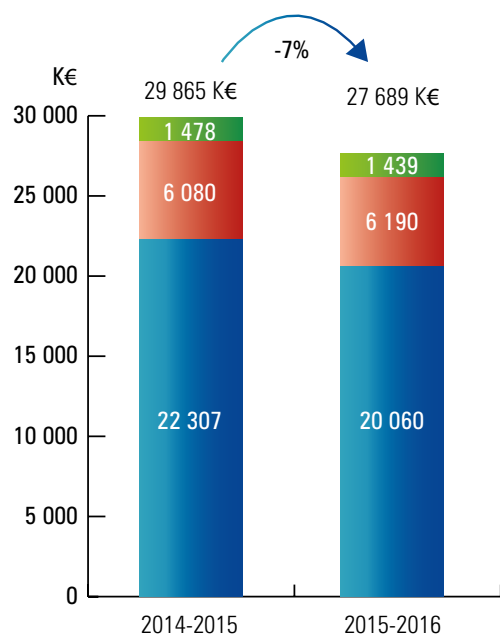
L'analyse du périmètre global du soutien des collectivités permet la mise en exergue d'une diminution de 7% de la contribution publique.





Charles KAHUDI (ASVEL LYON VILLEURBANNE) use de tous les moyens de dissuasion pour défendre son panier © LNB / IS / BELLENGER

Évolution de l'aide des collectivités



- Achats de places
- Sponsoring public
- Subventions d'exploitation

La diminution importante des subventions versées a un impact significatif sur l'aide publique globale. Toutefois, contrairement aux années précédentes, les collectivités n'ont pas compensé la diminution de leur soutien financier en matière de subventions par le sponsoring public ou l'achat de places, ces deux postes demeurant relativement stables sur la période (respectivement en hausse de 1,8% et en baisse de 2,6%).

Au-delà du concours financier direct des collectivités et pour être exhaustif, ces aides sont à mettre en regard d'éléments ayant un impact indirect tels que le coût de mise à disposition des salles.

Focus sur les autres produits

Le poste « autres produits » affiche une forte progression (+50%) par rapport à la saison précédente et représente 5% du total des produits d'exploitation. 5 clubs réalisent 60% du montant cumulé des autres produits. Pour ces clubs, certains de ces produits font partie intégrante de leurs modèles économiques.

Ces produits sont principalement constitués des reversements liés à la participation des clubs aux compétitions européennes, des versements financiers suite à l'octroi des Labels, des profits perçus dans le cadre de manifestations spécifiques, des indemnités journalières de Sécurité Sociale et assurances complémentaires, des indemnités de formation et mutation...

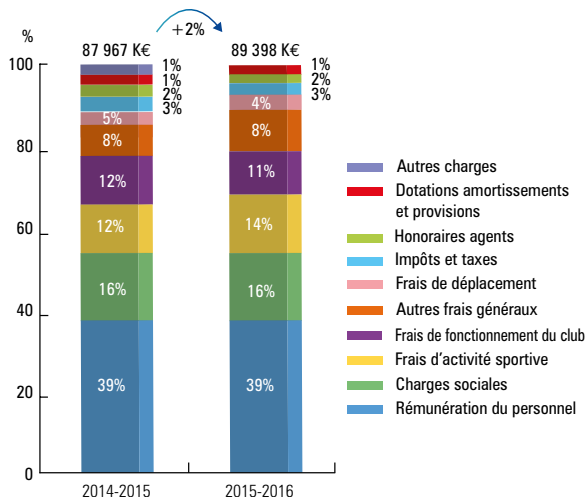
Les reversements de la LNB auprès des clubs qui ne sont pas directement liés aux retransmissions TV ne sont pas intégrés dans le poste « droits TV », mais dans ce poste « autres produits d'exploitation » (exemple : reversements liés au Label Club, à la participation des clubs aux compétitions européennes...).



Les charges d'exploitation

Répartition des charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation



Au 30 juin 2016, les charges d'exploitation de la PRO A s'élèvent à près de 89,4 millions d'euros, soit une augmentation de 1,431 M€ (moins de 2%) au cours de la saison.

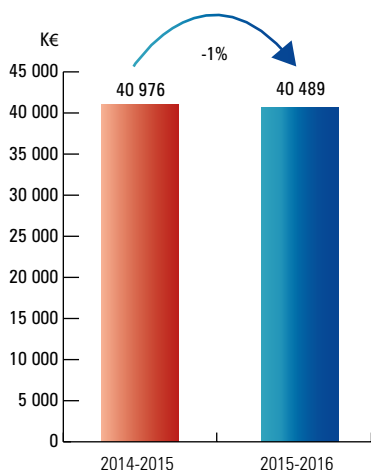
L'évolution maîtrisée des charges d'exploitation en comparaison des saisons précédentes (+11% entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014, et +3% entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015) et la croissance significative des produits d'exploitation (+5%) permettent de dégager un excédent d'exploitation sur la période.

La structure des charges reste relativement stable entre les deux saisons ; le poids des différentes composantes dans le total des charges d'exploitation a peu évolué à l'exception du poids des frais d'activité sportive qui augmente de 2 points (+21%, soit 2,2 millions d'euros).

Focus sur les salaires et charges sociales

Les charges de personnel, composées des rémunérations et des charges sociales, pèsent toujours pour près de 55% dans le total des charges d'exploitation (+0,10%).

Évolution de la masse salariale des joueurs et entraîneurs

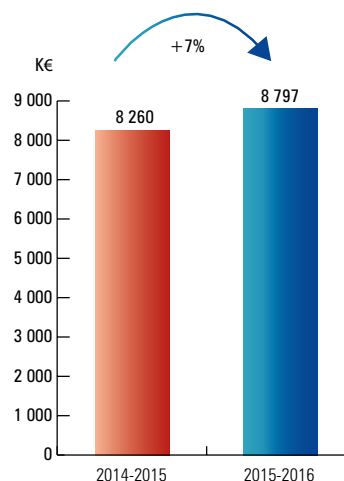


Laurent LEGNAME et Axel JULIEN (JDA DIJON) reçoivent un apprentissage de la force avant la Disneyland® Paris Leaders Cup LNB © Disneyland® Paris

La saison dernière, l'évolution de la masse salariale allouée aux joueurs et entraîneurs de l'effectif professionnel représentait à elle seule 60% de l'évolution totale des charges d'exploitation. Même si elle demeure le premier poste de dépenses des clubs, après avoir connu une augmentation significative sur les saisons précédentes (+6% entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014 et +8% entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015), la masse salariale « sportifs » affiche un léger recul de 1%, soit une moyenne de -27 K€ par club.

Même constat que les saisons dernières : à l'instar des autres disciplines, le ratio « masse salariale sportif » / « masse salariale totale » s'établit à plus de 80%. Il est toutefois intéressant de noter que ce ratio tend à diminuer (82,1% sur la saison 2015-2016 contre 83,2% sur la saison 2014-2015).

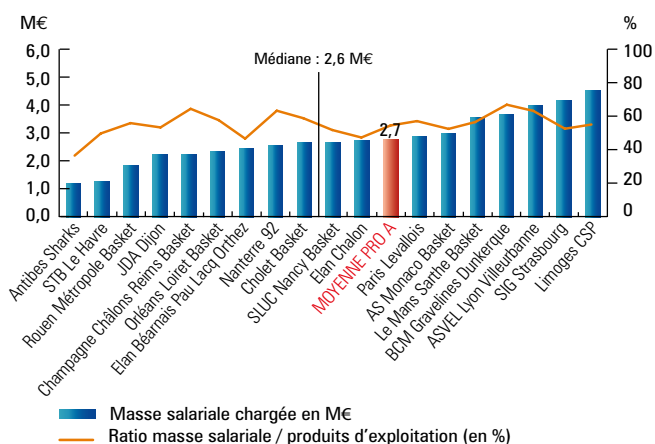
Évolution de la masse salariale « administratifs »



Les clubs ont en effet choisi de faire progresser la masse salariale consacrée au personnel administratif, avec une augmentation globale sur l'ensemble de la division de 7% (+537 K€). Cette évolution confirme la tendance déjà observée l'année dernière (+5% entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015). Néanmoins, ce constat recouvre des situations individuelles bien contrastées : 5 clubs représentent près de la moitié de la masse salariale administrative totale, reflétant ainsi des modèles organisationnels différents (présence d'un président salarié, recours à une régie commerciale ou marketing externe, externalisation plus ou moins importante du suivi comptable et financier auprès de l'expert-comptable...).



Masse salariale « sportif » et « administratif » par club 2015-2016



Comme pour la saison 2014-2015, 7 clubs ont une masse salariale (charges sociales comprises) totale supérieure à la moyenne (établie cette saison à 2,7 millions d'euros, équivalente à celle de la saison précédente), et 5 clubs disposent d'une masse salariale de plus de 3 millions d'euros (contre 6 clubs l'an dernier).

Même s'il conserve sa place puisque le Limoges CSP dispose une nouvelle fois de la masse salariale « sportifs » et « administratifs » la plus élevée du Championnat de France PRO A, celle-ci est affichée en baisse (-800 K€ entre les deux saisons).

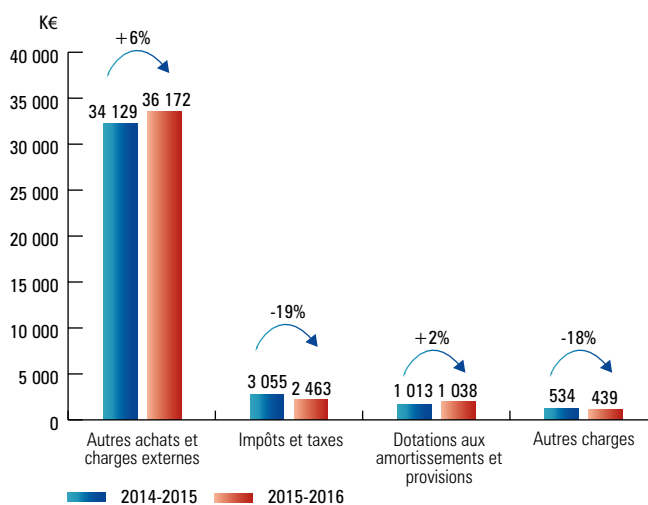
Contrairement à la saison dernière où le challenger présentait une masse salariale à 3,8 millions d'euros, ils sont désormais deux à s'ins-

taller autour de la barre des 4 millions, réduisant d'autant plus l'écart (la SIG Strasbourg à 4,178 millions et l'ASVEL Lyon Villeurbanne à 3,963 millions d'euros).

L'amplitude entre la masse salariale la plus faible (Antibes Sharks) et la plus élevée (Limoges CSP) de PRO A s'établit à 3,4 M€ (soit un rapport de 4,2, contre 4,1 l'année dernière).

Focus sur les autres charges d'exploitation

Évolution des autres charges d'exploitation



Le promu monégasque remporte la Leaders Cup © LNB / IS / BELLENGER



Après avoir constaté un léger retrait la saison dernière, les autres charges d'exploitation augmentent de 4% par rapport à la clôture au 30 juin 2015 et représentent 45% du total des charges pour la saison 2015-2016.

Notons toutefois que les postes suivants présentent une baisse significative par rapport à la saison 2014-2015 :

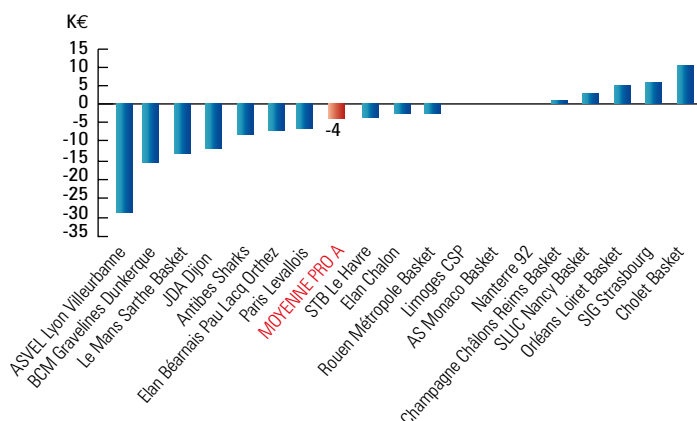
- « *impôts et taxes* » (-592 K€, soit -19%) : l'évolution s'explique en partie par l'impact de la suppression de la taxe sur les spectacles au 1er janvier 2015 et de l'instauration d'une TVA à taux réduit sur la billetterie des manifestations sportives, puisque la moitié de la saison 2014-2015 était encore placée sous le régime fiscal antérieur ;
- « *autres charges d'exploitation* » (-18%).

Les postes suivants sont par ailleurs en légère baisse par rapport à la clôture au 30 juin 2016 :

- « *frais de fonctionnement du club* » : -478 K€ par rapport à la saison précédente (soit -4%) ;
- « *frais de déplacement* » en baisse de -138 K€ (-3%).

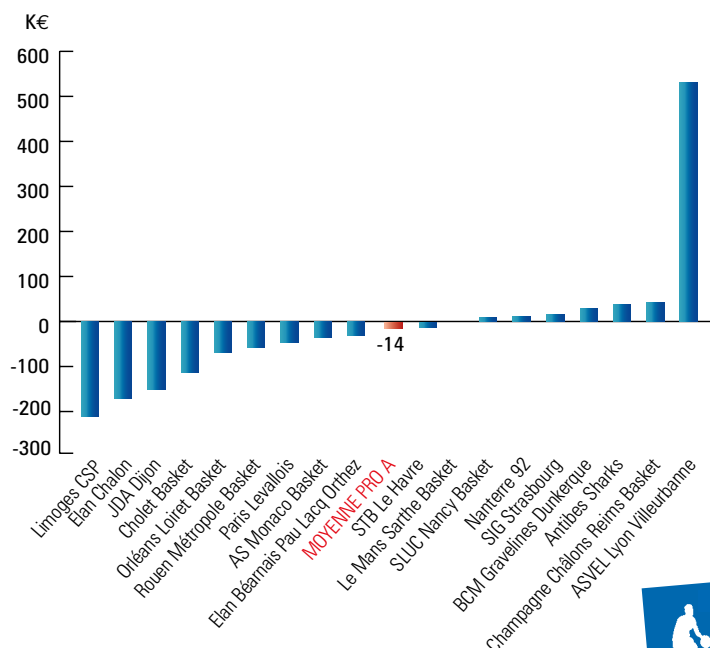
Résultats financier et exceptionnel

Résultat financier au 30 juin 2016

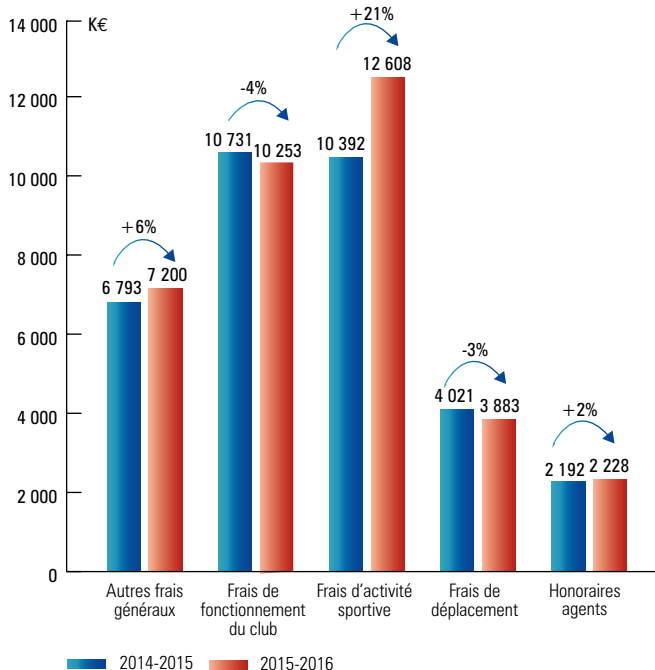


Nous faisons le même constat que les années précédentes : le résultat financier des clubs de PRO A n'est pas une composante significative du résultat net. Les charges financières concernent essentiellement les dépassements de découverts ou des intérêts d'emprunt permettant de couvrir le besoin de trésorerie. En effet, l'endettement des clubs est principalement lié à l'exploitation (découverts et concours bancaires, dettes fournisseurs, personnel, organismes sociaux, dettes fiscales et sociales...).

Résultat exceptionnel au 30 juin 2016



Évolution des « autres achats et charges externes »



En comparaison de l'évolution constatée au 30 juin 2015 (+1,25% par rapport à la saison 2013-2014), le poste « *autres achats et charges externes* » présente une hausse significative de plus de 2 millions d'euros (+6%).

Cette progression trouve essentiellement son origine dans les postes suivants :

- « *autres frais généraux* » : +407 K€, soit +6% ;
- « *frais d'activité sportive* » (qui comprend principalement les honoraires autres que les honoraires agents tels que ceux liés à l'administratif (comptable, expert-comptable, commissaire aux comptes, avocat...) ou au scouting, ainsi que les frais de location de salle), qui connaît l'augmentation la plus importante avec +2,2 M€ (+21%).

À noter toutefois : cette évolution est en partie liée à la situation spécifique de certains clubs.

Le résultat exceptionnel moyen des clubs de PRO A est de -14 K€ pour la saison 2015-2016 (contre +53 K€ pour la saison 2014-2015). Toutefois, l'écart demeure important (742 K€, contre 1,264 million d'euros la saison précédente) entre le Limoges CSP qui affiche un résultat exceptionnel de -207 K€ et l'ASVEL Lyon Villeurbanne qui équilibre son compte de résultat avec un résultat exceptionnel de +535 K€.

Pour certains clubs, le résultat exceptionnel a un impact significatif sur la clôture des comptes en fin de saison :

- permettant par exemple de compenser un déficit d'exploitation et

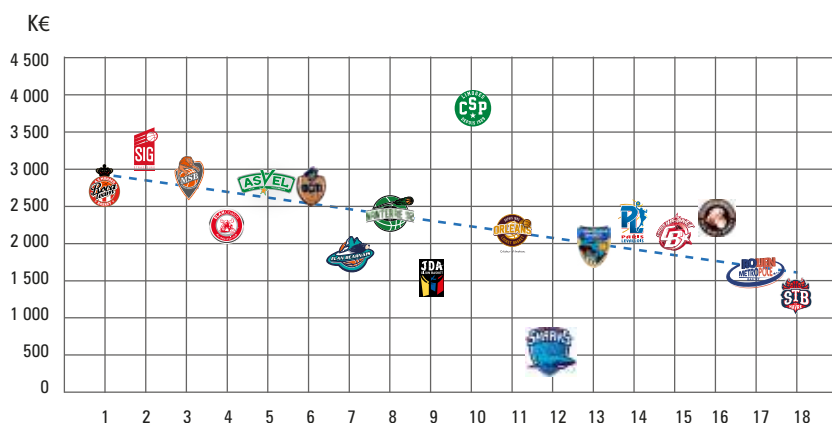
atteindre l'équilibre (deux clubs sont concernés sur l'exercice) ;

- ou à l'inverse « annulant » de bons résultats d'exploitation du fait de pertes exceptionnelles (trois clubs).

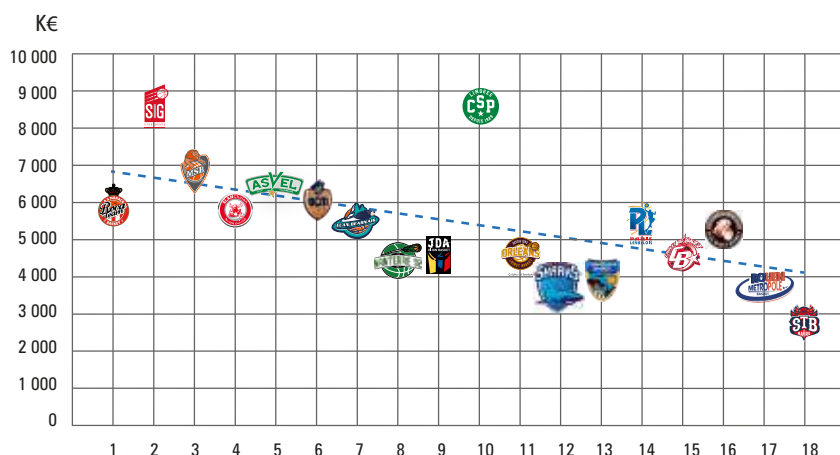
Il est intéressant de noter que 5 clubs ont un résultat exceptionnel supérieur à 100 K€ en valeur absolue.

Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux / sociaux, litiges prudhomaux et sont susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.

Corrélation entre résultats sportifs et gestion financière



Corrélation entre classement sportif* et masse salariale sportive



Corrélation entre classement sportif* et total des produits d'exploitation

*Saison régulière

----- droite de corrélation

Pour la saison 2015-2016, les coefficients de corrélation sont :

- Relation entre classement sportif et total des produits d'exploitation : 0,67 (contre 0,57 la saison précédente)
- Relation entre classement sportif et masse salariale : 0,56 (contre 0,57 la saison précédente).

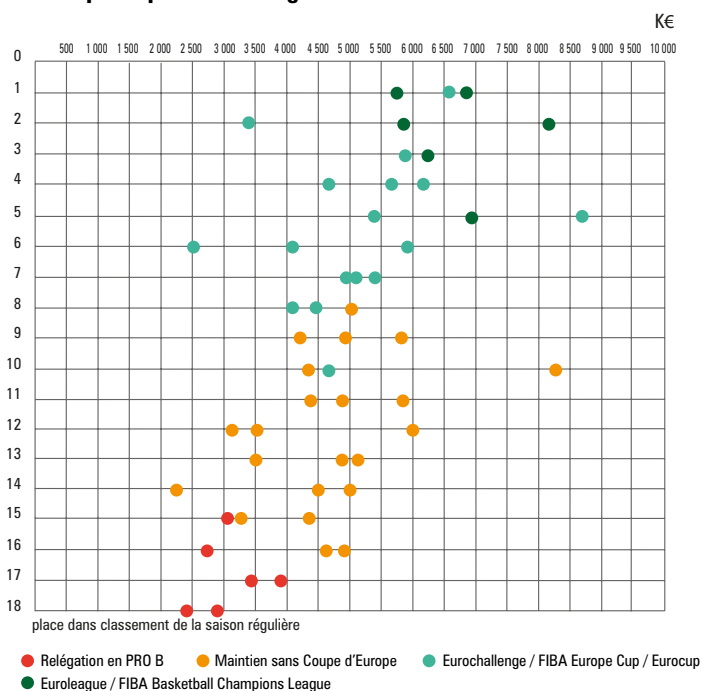
Ces coefficients indiquent une corrélation relative entre le classement sportif d'une part et le total des produits d'exploitation ou le montant de la masse salariale d'autre part. Pour la saison 2015-2016, la corrélation est plus forte entre le classement sportif et le total des produits d'exploitation.

Risques sportifs et budgets sur les trois dernières saisons

Ce graphique présente la relation entre le montant du budget des clubs de PRO A pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et leur classement sportif à l'issue de ces mêmes saisons :

- en abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs, en milliers d'euros ;
- en ordonnée figure le classement à l'issue de la saison régulière.

Risques sportifs et budgets



Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive. L'absence de qualification en Coupes d'Europe peut également constituer un risque important pour certains clubs. Toutefois, les clubs présentent généralement une première version de leur budget prévisionnel pour la saison suivante hors Coupe d'Europe à la DNCCG. Ce n'est que lorsque la qualification est acquise que le club sollicite auprès du Conseil Supérieur de Gestion une actualisation de son budget et donc une révision du montant de masse salariale accordé.

Si la corrélation entre budget et classement apparaît moyenne par la répartition des points sur le graphique, on distingue cependant deux barrières nettes :

- tous les clubs relégués sur ces trois dernières saisons avaient un budget inférieur à 4 millions d'euros ;
- aucun club avec un budget inférieur à 5,7 millions d'euros ne s'est qualifié pour le plus haut niveau européen (Euroleague à l'issue des saisons 2013-2014 et 2014-2015, FIBA Basketball Champions League à l'issue de la saison 2015-2016).

Axel BOUTEILLE (ELAN CHALON) tente de contrer l'ancien international Mickaël GELABALE (LE MANS SARTHE BASKET) lors de la Disneyland® Paris Leaders Cup LNB

© LNB / IS / BELLENGER

Budget	Relégation en PRO B	Maintien sans Coupe d'Europe	Eurochallenge, FIBA Europe Cup, Eurocup	Euroleague, FIBA Basketball Champions League
< 4 M€	46 %	39 %	15 %	0 %
Entre 4 M€ et 5,7 M€	0 %	57 %	43 %	0 %
> 5,7 M€	0 %	25 %	31 %	44 %

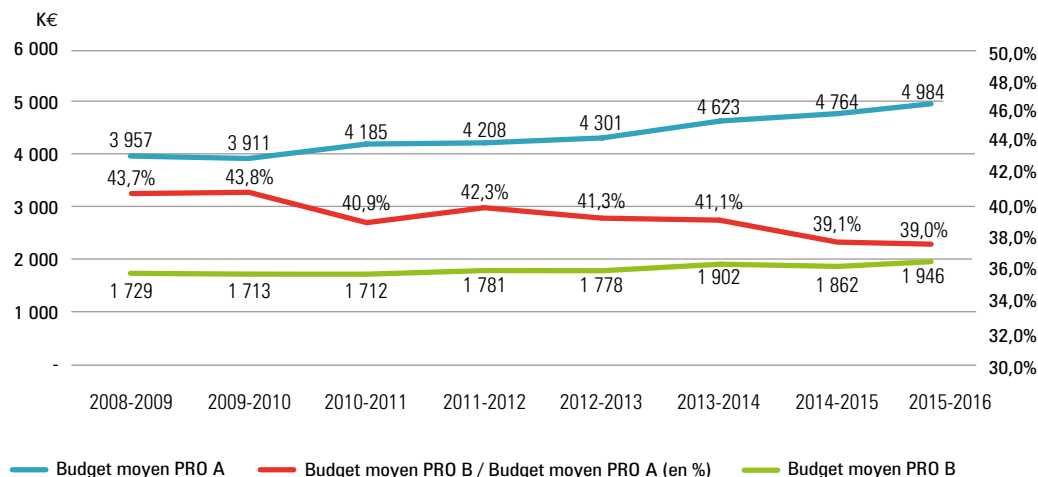
Le tableau ci-dessus présente ligne par ligne les résultats des clubs par niveau de budget.

Exemple : 46% des équipes avec un budget inférieur à 4 millions d'euros ont été reléguées, 15% d'entre elles se sont qualifiées en Coupe d'Europe mais pas en Euroleague ni FIBA BCL.



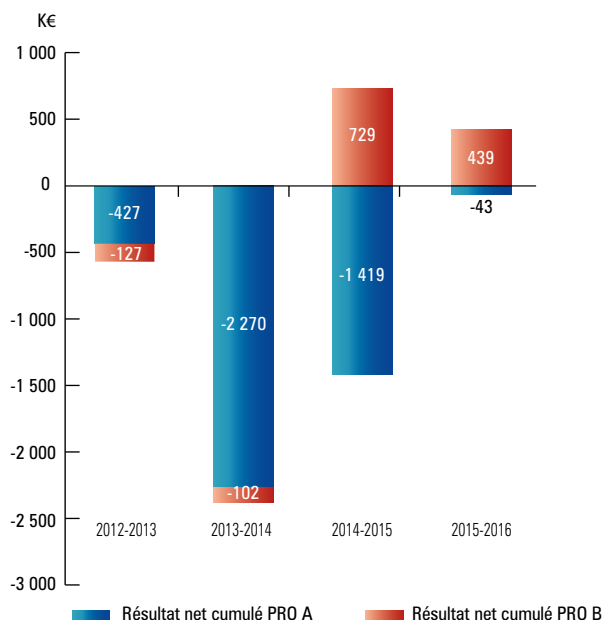
Évolution de l'écart entre les budgets moyens de PRO A et de PRO B

Des écarts significatifs subsistent entre les budgets des clubs composant les deux divisions du Championnat professionnel. L'écart entre les budgets moyens de la PRO A et de la PRO B s'est légèrement accru entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016, confirmant la tendance observée ces dernières saisons : la moyenne des produits d'exploitation de la PRO B représentait 39% de celle de la PRO A sur la saison 2015-2016, contre plus de 43,5% sur les saisons 2008-2009 et 2009-2010.



Comparaison du résultat net entre PRO A et PRO B

Évolution du résultat net des deux divisions professionnelles



Danse de Noël entre les enfants du Secours Populaire et les Pères Noël verts de la JSF NANTERRE
© JSF NANTERRE / Claire MACEL



Les mascottes NBA ont une nouvelle fois mis le feu à l'AccorHotels Arena
© LNB / IS / BELLENGER

**BOULAZAC BASKET
DORDOGNE**

SOM BOULOGNE

JL BOURG BASKET

**ÉTOILE DE
CHARLEVILLE-MÉZIERES
ARDENNES**

ASC DENAIN VOLTAIRE

ALM EVREUX

FOS PROVENCE BASKET

**HYÈRES-TOULON VAR
BASKET**

ESSM LE PORTEL

**LILLE MÉTROPOLE
BASKET CLUB**

**HERMINE NANTES
ATLANTIQUE**

BC ORCHIES

POITIERS BASKET 86

CHORALE DE ROANNE

**SAINT-CHAMOND BASKET
VALLÉE DU GIER**

**SAINT-QUENTIN
BASKETBALL**

BC SOUFFELWEYERSHEIM

**JA VICHY-CLERMONT
MÉTROPOLE**



Jamal JONES (LILLE MÉTROPOLE BASKET CLUB) monte au dunk lors de la rencontre face à Saint-Chamond
© Christophe DELRUE

COMPTES ANNUELS **PROB**

Compte de résultat cumulé de la PRO B

PRO B - (en milliers d'euros)	Réalisé 30 Juin 2016	%	Réalisé 30 Juin 2015	%	Évolution Globale	
Produits d'exploitation						
Recettes des matchs	4 465	13%	3 133	9%	1 332	43%
Droits TV	817	2%	557	2%	260	47%
Sponsoring	14 312	41%	16 177	48%	-1 865	-12%
Subventions	12 582	36%	11 325	34%	1 257	11%
Reprise sur amortissement / transfert de charges	1 199	3%	847	3%	352	42%
Autres produits	1 646	5%	1 480	4%	166	11%
Total produits d'exploitation	35 021	100%	33 519	100%	1 502	4%
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	13 253	39%	13 086	40%	167	1%
Impôts et taxes	868	3%	768	2%	100	13%
Masse salariale	13 699	40%	13 104	40%	595	5%
Charges sociales	5 870	17%	5 338	16%	532	10%
Autres charges	235	1%	210	1%	25	12%
Dotations amortissements et provisions	357	1%	323	1%	34	11%
Total charges d'exploitation	34 282	100%	32 829	100%	1 453	4%
Résultat d'exploitation	739		690		49	7%
Résultat financier	-42		163		-205	
Résultat exceptionnel	-248		-134		-114	
- Impôts sur les bénéfices	10		-10		20	
Bénéfices ou pertes	439		729		-290	

Une croissance des produits d'exploitation significative mais inégale selon les postes

Les produits d'exploitation cumulés de la PRO B ont augmenté de 4% sur la saison 2015-2016. Contrairement à la PRO A, cette augmentation est portée par les subventions (+1,2 M€ soit +11% sur la saison, contre -10% sur la PRO A) et les recettes des matchs (+1,3 M€ soit +43% sur la saison, contre +1% sur la PRO A). Ces augmentations permettent de compenser la baisse sensible du sponsoring (-1,9 M€, soit -12% sur la saison) et plus précisément le sponsoring privé qui baisse de 1,6 M€.

Une augmentation corrélée des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 4% sur la saison 2015-2016, soit dans la même proportion que les produits d'exploitation, permettant ainsi à la PRO B d'afficher pour la seconde saison consécutive un résultat d'exploitation globalement positif. Si la progression du poste « autres achats et charges externes » est maîtrisée, avec une augmentation de 1% (+167 K€), la masse salariale et les charges sociales augmentent sensiblement (+1,1 M€).

Un résultat d'exploitation largement excédentaire pour la seconde saison consécutive

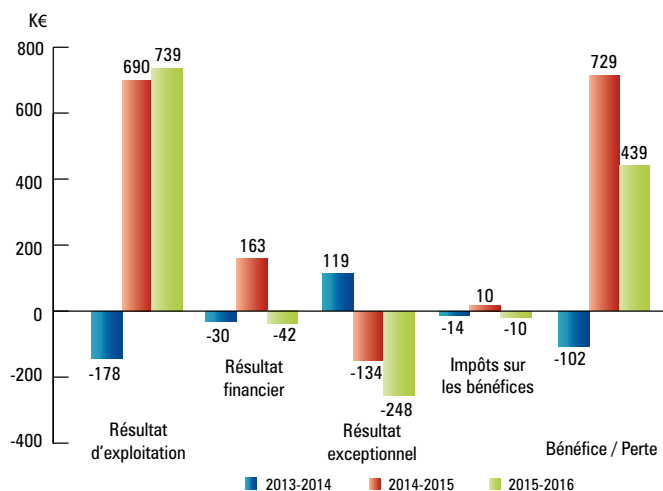
La tendance constatée ces dernières saisons se confirme et la PRO B poursuit sa progression pour atteindre au



Florian CHAPUY (CHORALE DE ROANNE), 18 ans, mène le jeu lors de la rencontre face à Saint-Chamond

30 juin 2016 un résultat d'exploitation largement excédentaire (+739 K€). Malgré l'impact sur le résultat net des résultats financier et exceptionnel négatifs (respectivement -42 K€ et -248 K€), celui-ci demeure bénéficiaire à hauteur de 439 K€ (soit une baisse de près de 300 K€ par rapport à la saison précédente). Néanmoins, cette performance globale ne reflète pas les résultats individuels de chaque club : 4 clubs clôturent leur saison avec un résultat net négatif, dont 2 affichant une perte de plus de 150 K€.

● Décomposition du résultat net

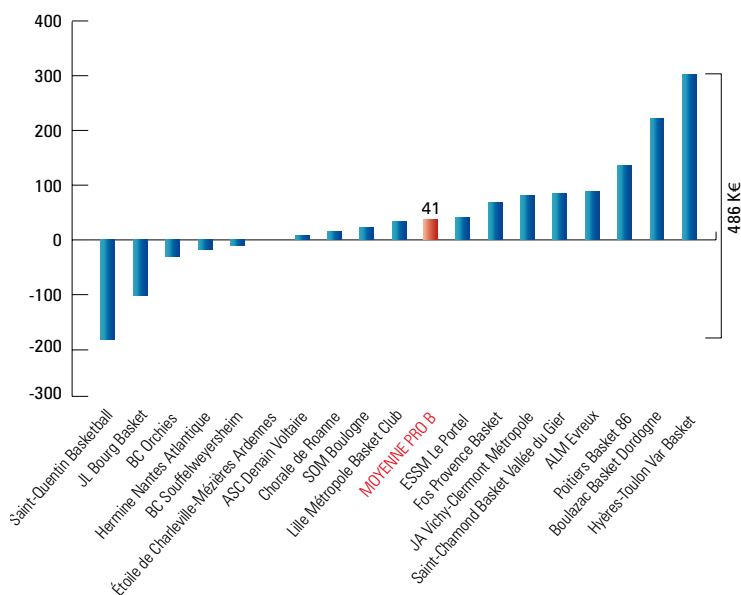


Pour la deuxième saison consécutive, le résultat d'exploitation cumulé de la PRO B est excédentaire et en progression. Cette performance économique permet de compenser les résultats financiers et exceptionnels (tous deux négatifs) qui se dégradent par rapport à la saison précédente pour atteindre un bénéfice net global de 439 K€, en baisse de 290 K€ par rapport à la saison précédente.

Le résultat d'exploitation est essentiellement porté par 2 clubs dont l'excédent d'exploitation dépasse les 200 K€ : Boulazac Basket Dordogne (+227 K€) et Hyères Toulon Var Basket (+300 K€).

Le résultat d'exploitation moyen est positif (+41 K€) et relativement stable par rapport à la saison précédente (+38 K€).

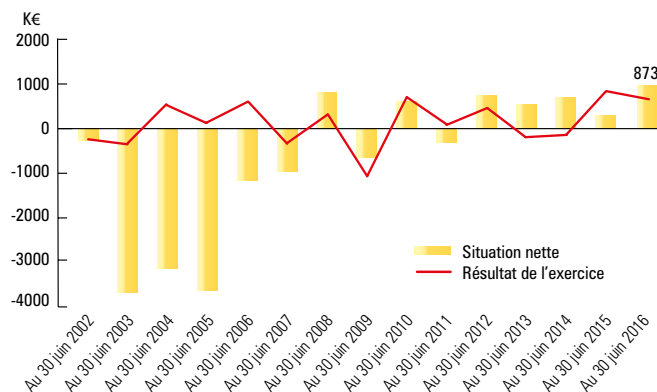
● Résultat d'exploitation par club pour la saison 2015-2016



Situation nette de la PRO B

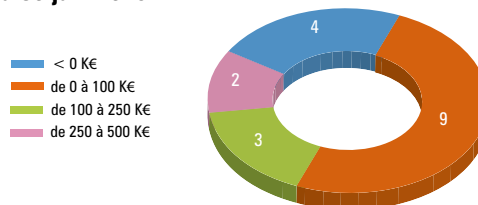
Une situation nette record pour cette division

● Évolution de la situation nette et du résultat net cumulés



Au 30 juin 2016, la situation nette a été multipliée par 4,5 par rapport à la situation au 30 juin 2015 (soit une évolution de +684 K€ entre les deux saisons). Cette progression permet d'atteindre un niveau record sur les 15 dernières années : +873 K€ pour l'ensemble de la division.

● Répartition des clubs par niveau de situation nette au 30 juin 2016



La situation financière de la PRO B s'assainit progressivement : alors qu'au 30 juin 2015 la moitié des clubs de la division affichaient une situation nette négative (soit 9 clubs), ils ne sont plus que 4 au 30 juin 2016.

A l'issue de la saison 2015-2016, seuls deux clubs affichent une situation nette supérieure à 250 K€ (+495 K€ pour le club Boulazac Basket Dordogne et +299 K€ pour le club ALM Evreux Basket). La moitié des clubs présente un équilibre fragile avec une situation nette positive mais demeurant inférieure à 100 K€, dont 7 affichant une situation nette inférieure à 25 K€.

Concernant la structuration juridique, 7 clubs de PRO B (contre 6 la saison précédente) sont encore constitués en association au 30 juin 2016 et n'ont à ce titre pas de capital social (à l'exception du club BC Souffelweyersheim qui affiche des fonds associatifs).

Cette situation explique en partie l'écart important entre le niveau de situation nette de PRO A et celui de PRO B.

En plus de l'évolution du nombre de clubs en situation nette positive / négative, l'exercice clôturé au 30 juin 2016 présente pour la PRO B d'autres signes encourageants :

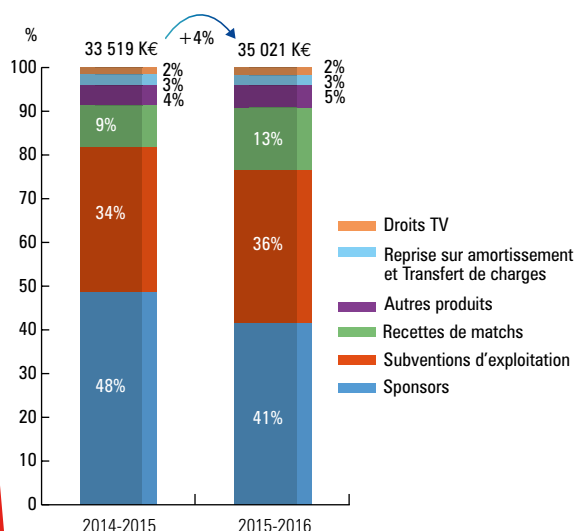
- sur les 4 clubs clôturant leurs comptes avec une perte au 30 juin 2016, seul un affiche une situation nette négative ;
- 3 clubs parmi les 4 présentant une situation nette négative à l'issue de la saison 2015-2016 sont parvenus à dégager un bénéfice et tendent ainsi à un retour à l'équilibre.

Club	Forme sociétale	Capital social ou fonds associatifs (arrondis)
Boulazac Basket Dordogne	SASP	262 500 €
SOM Boulogne	Association	-
JL Bourg Basket	SASP	274 000 €
Etoile de Charleville-Mézières Ardennes	Association	-
ASC Denain Voltaire	Association	-
ALM Evreux	SEM	160 000 €
Fos Provence Basket	Association	-
Hyères-Toulon Var Basket	SAOS	75 000 €
ESSM Le Portel	SASP	395 000 €
Lille Métropole Basket Club	SASP	80 000 €
Hermine Nantes Atlantique	Association	-
BC Orchies	SAS	195 000 €
Poitiers Basket 86	SAOS	206 000 €
Chorale de Roanne	SAOS	38 000 €
Saint-Chamond Basket Vallée du Gier	Association	-
Saint-Quentin Basketball	SASP	99 000 €
BC Souffelweyersheim	Association	8 000 €
JA Vichy-Clermont Métropole	SASP	100 000 €

Les produits d'exploitation

Répartition des produits d'exploitation

Évolution des produits d'exploitation



Les produits d'exploitation cumulés sur la PRO B ont connu une belle croissance de 4% entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016, passant de 33,5 M€ à 35 M€.

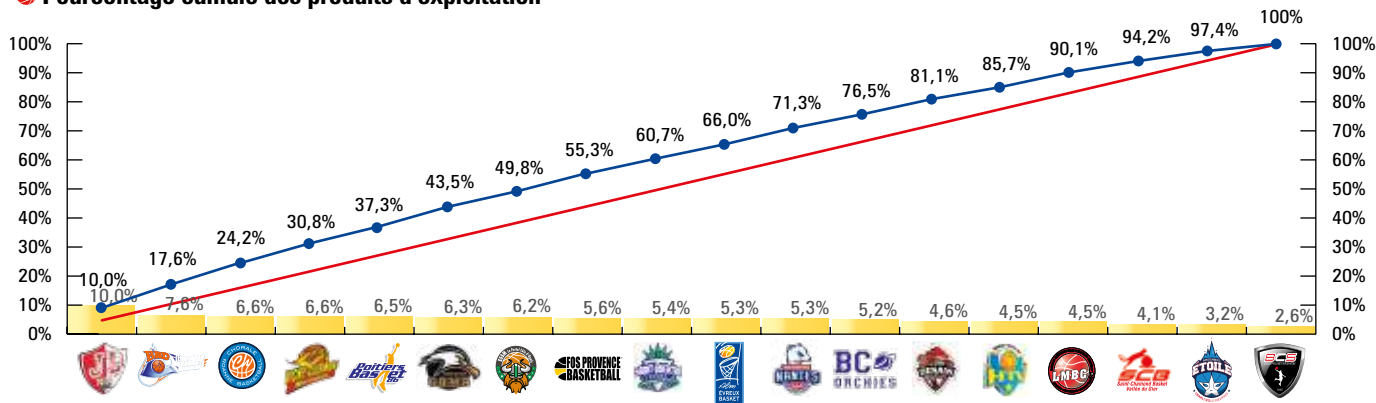
Sur la saison 2015-2016, un club de PRO B a généré, en moyenne, 1,94 millions d'euros de produits d'exploitation contre 1,86 millions d'euros sur la saison précédente.

Cette évolution est particulièrement portée par les postes « *recettes de matchs* » (+43%, soit +1,332 M€) et « *subventions d'exploitation* » (+11%, soit +1,257 M€), alors que le poste « *sponsoring* » est en recul (-12%, soit -1,865 M€).

Alors que sur la saison 2014-2015 le poids du sponsoring avait progressé de manière significative, se rapprochant de la moitié du total des produits d'exploitation et réduisant ainsi la dépendance des clubs envers les collectivités publiques, la tendance s'est inversée :

- Le poids du sponsoring diminue fortement en passant de 48% à 41%.
- Le soutien des collectivités est renforcé, avec une augmentation du poids des subventions passant de 34% à 36%.
- Le poids des recettes de matchs progresse de 9% à 13%, démontrant une attractivité plus importante du Championnat de France PRO B.

● Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



Les Boulazacois s'encouragent avant la finale de la Leaders Cup PRO B
© LNB / IS / BELLENGER

Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des produits d'exploitation.

Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des produits d'exploitation.

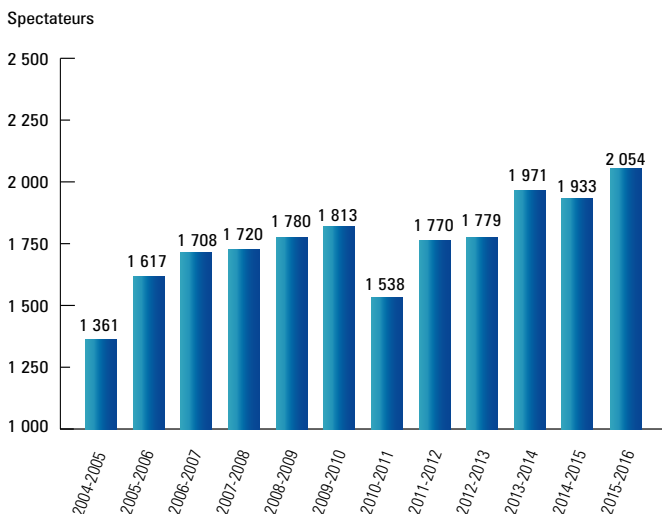
La ligne rouge représente le cas d'une répartition parfaitement égale des produits d'exploitation entre les clubs. Plus la courbe bleue est éloignée de cette ligne, plus les produits d'exploitation sont générés sur un petit nombre de clubs. À l'inverse, si les deux courbes sont proches, cela révèle une répartition plus homogène des produits d'exploitation.

Comme la saison précédente, la répartition des produits d'exploitation entre les clubs de PRO B est relativement homogène : les 7 clubs aux plus hauts revenus génèrent environ la moitié des produits d'exploitation de la division.

Le poids du club générant les revenus les plus importants dans le total des produits d'exploitation a légèrement augmenté par rapport à la saison précédente. En effet, lors de la saison 2014-2015, l'AS Monaco Basket concourait à hauteur de 8,9% au total des produits d'exploitation de la division, tandis que pour la saison 2015-2016, la JL Bourg Basket génère 10% des produits d'exploitation.

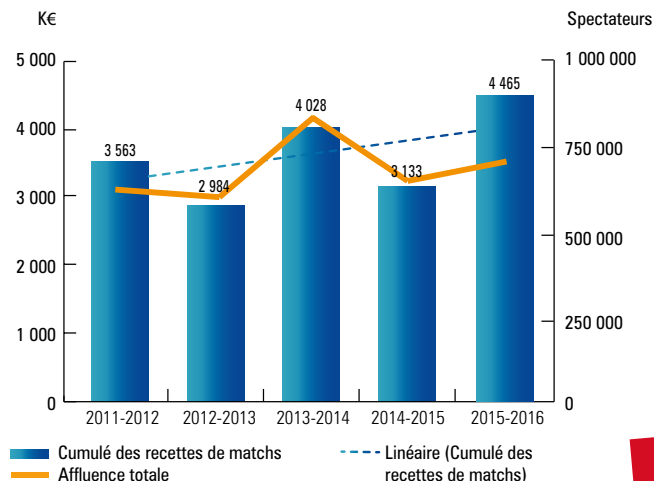
Focus sur les recettes de matchs

● Évolution de l'affluence moyenne par match (saison régulière)



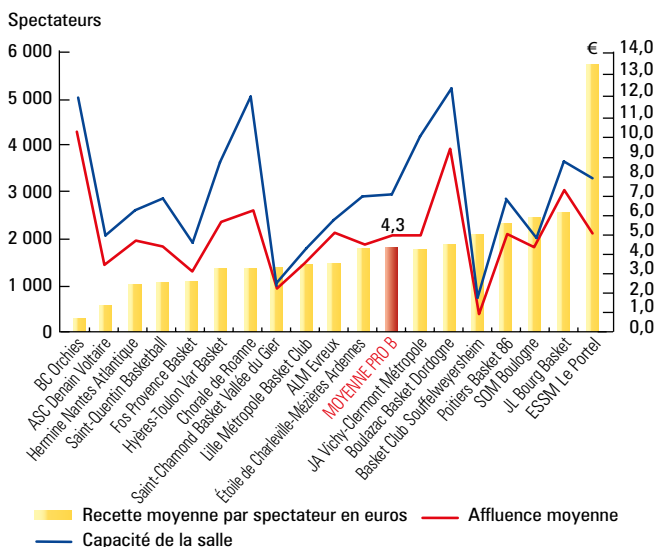
La fréquentation moyenne par match a augmenté par rapport à la saison dernière et passe pour la première fois la barre des 2000 spectateurs (2054 spectateurs, soit +6,3% par rapport à la saison 2014-2015). Cette évolution se traduit directement dans l'augmentation des recettes de matchs.

● Évolution des recettes de matchs par rapport à la progression de la fréquentation des salles



Alors que l'affluence totale (saison régulière + playoffs) dans les salles des clubs de PRO B augmente de 5%, les recettes de matchs (constituées des recettes billetterie incluant les achats de places de la part des collectivités, ainsi que des recettes annexes liées aux buvettes, boutiques et programmes de matchs) ont augmenté de 43% entre les 2 saisons, soit +1,3 M€.

Affluence et recette billetterie moyenne par spectateur



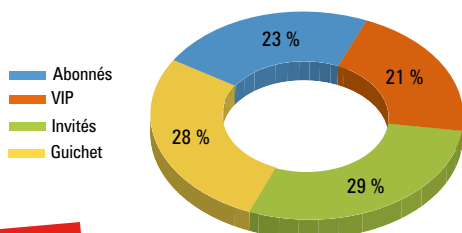
Méthodologie :

- Recette moyenne par spectateurs en euros : a été pris en compte le montant de billetterie généré par les clubs en Championnat (saison régulière et playoffs, abonnements inclus). Sont exclus du calcul la Coupe de France et matchs amicaux éventuels, les achats de places par les collectivités ainsi que les produits annexes liés aux soirs de matchs (buvettes, boutiques et programmes de matchs notamment). Néanmoins, pour certains clubs, les abonnements commercialisés et comptabilisés au sein du poste « abonnements » peuvent inclure d'autres compétitions que le Championnat de France PRO B.
- Spectateurs : a été prise en compte l'affluence moyenne par club en Championnat (saison régulière et playoffs inclus).

Le niveau moyen des recettes billetterie est en hausse, progressant de 3 € sur la saison 2014-2015 à 4,3 € sur la saison 2015-2016.

Néanmoins, l'écart entre le club affichant la recette billetterie moyenne la plus faible (BC Orchies avec 0,7 €) et le club générant la plus importante recette (ESSM Le Portel avec 13,5 €) demeure conséquent.

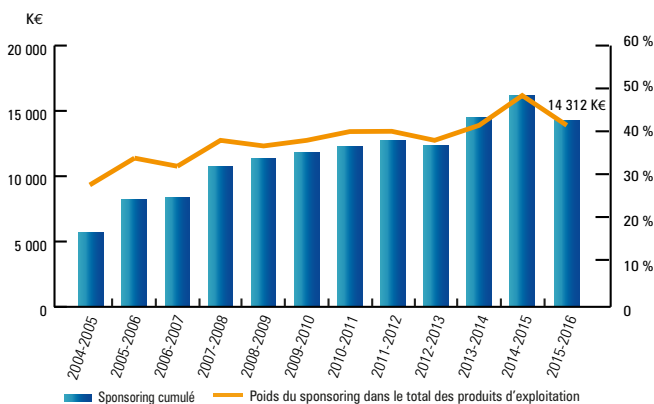
Répartition des spectateurs par typologie de public sur l'ensemble de la PRO B



* Données déclaratives.

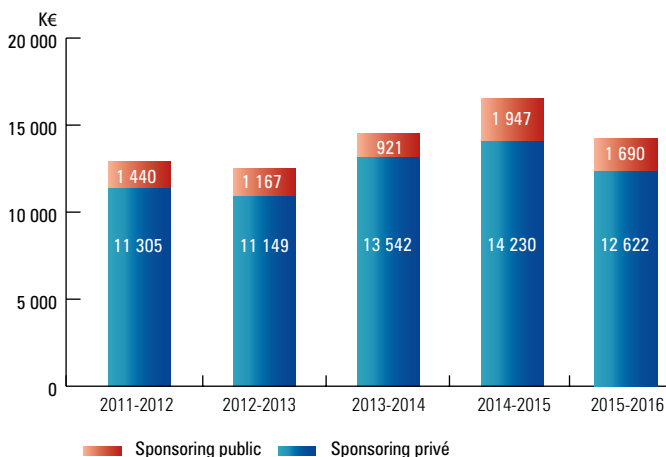
Focus sur le sponsoring

Évolution du poids du poste « sponsoring » dans le total des produits d'exploitation



Après une augmentation régulière lors des 3 dernières saisons et une progression impressionnante sur les dix saisons précédentes (montant total multiplié par 3), le sponsoring cumulé sur l'ensemble de la PRO B baisse significativement lors de la saison 2015-2016 (-12%). En conséquence, le sponsoring ne représente plus que 41% du total des produits d'exploitation sur la saison, contre 48% la saison précédente.

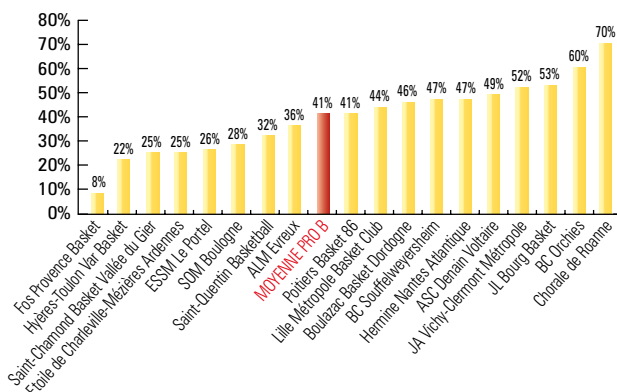
Évolution des produits sponsoring



Au 30 juin 2015, l'évolution du poste « sponsoring » était encourageante : même si nous avons constaté un ralentissement de la progression du sponsoring privé (+5%, contre +20% entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014), la croissance se poursuivait (y compris sur le concours des collectivités territoriales).

Entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016, le sponsoring privé et le sponsoring public ont tous deux diminué, dans une même proportion (respectivement -11% et -13%). Au 30 juin 2016, le poste « sponsoring privé » s'établit à 12,6 millions d'euros, soit un niveau inférieur à celui des deux saisons précédentes.

Poids du sponsoring par club

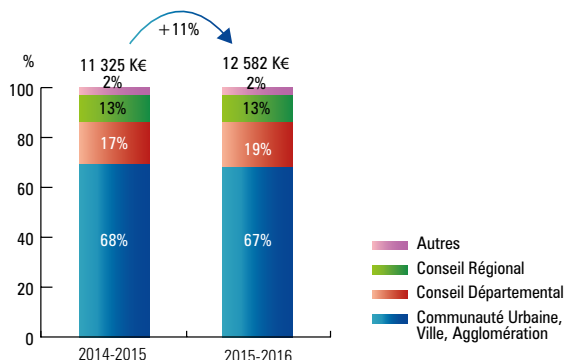


Le poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation se situe en moyenne à 41%.

Il existe néanmoins une grande disparité entre les clubs : le modèle économique du club Chorale de Roanne où le sponsoring représente 70% du total des produits d'exploitation est très éloigné de celui du club Fos Provence Basket, où le poids du sponsoring s'établit à 8%. L'écart est beaucoup plus important que celui constaté sur la PRO A.

Focus sur les subventions d'exploitation

Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



Après une diminution conséquente du concours des collectivités en matière de subventions la saison passée (-10%), les versements de subventions ont augmenté de 1,3 millions d'euros (soit +11%), passant ainsi à 12,5 millions d'euros pour la saison 2015-2016.

Cette hausse est portée par chaque échelon puisque cette saison 2015-2016 a vu tous les contributeurs accroître leur soutien financier sur la PRO B.

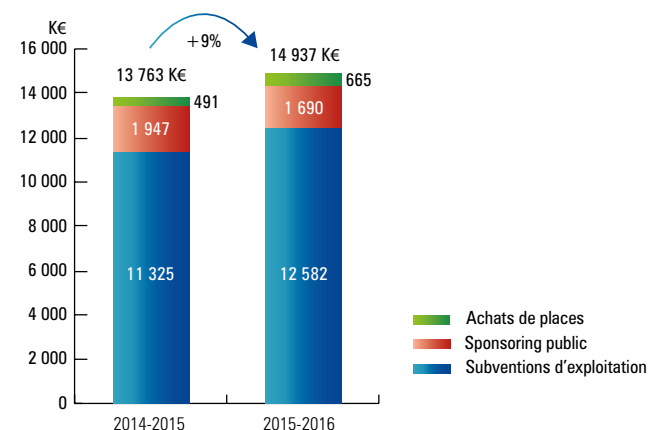
À l'instar de la PRO A, le poids de l'échelon local (Communauté Urbaine, Ville, Agglomération) reste toutefois prépondérant et quasiment stable avec 67% des sommes publiques versées. On note un engagement plus important des Conseils Départementaux, qui représentent dorénavant près de 20% du total des subventions versées.

À noter : la montée en PRO A au 1^{er} juillet 2015 de l'AS Monaco Basket, qui ne bénéficie d'aucune subvention en provenance des collectivités, a un impact non négligeable sur l'évolution globale de ce poste.

Compte tenu de la diversité des moyens à disposition des collectivités pour soutenir le sport professionnel, il convient d'analyser globalement l'aide financière des collectivités :

- Subventions d'exploitation ;
- Sponsoring public ;
- Achat de places.

Évolution de l'aide des collectivités



Globalement, le soutien des collectivités augmente de manière très significative : +9%. En effet, la diminution du sponsoring public (-13%) est largement compensée par l'augmentation des subventions et des achats de places (+35%), soit une progression globale de la contribution de près de 1,2 million d'euros sur l'ensemble de la division.

Focus sur les autres produits

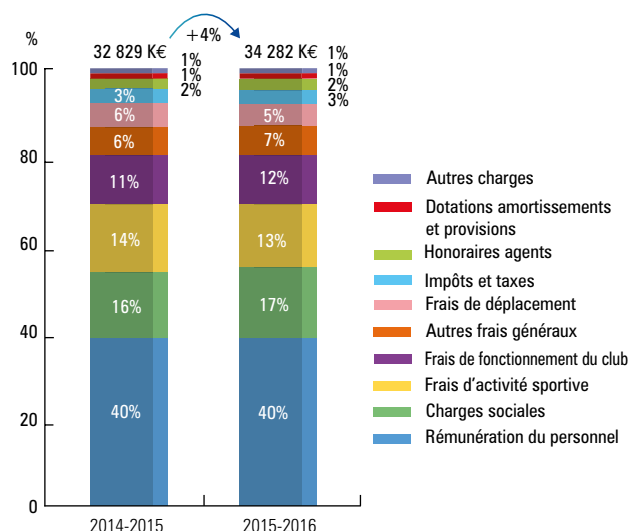
Les « autres produits » ont augmenté de 166 K€ (+11%) par rapport à la saison précédente, et représentent au 30 juin 2016 près de 5% du total des produits d'exploitation.

Deux clubs réalisent près de la moitié (46%) du montant cumulé du poste « autres produits d'exploitation ». Ces produits d'exploitation sont principalement constitués : des indemnités journalières de la Sécurité Sociale et des assurances complémentaires perçues dans le cadre de blessures de joueurs, des versements financiers de la LNB suite à l'octroi des Labels, des indemnités de formation et transfert, du mécénat...

Les charges d'exploitation

Répartition des charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation



Au 30 juin 2016, les charges d'exploitation de la PRO B s'élèvent à près de 34,3 millions d'euros, soit une augmentation de 1,45 millions d'euros (+4%) par rapport à la saison précédente.

L'évolution reste maîtrisée et la croissance plus significative des produits d'exploitation permet de dégager un excédent d'exploitation sur la période.

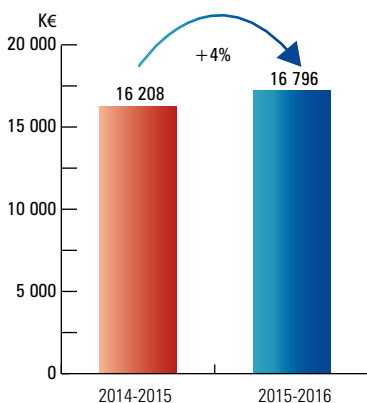
La structure globale des charges reste stable entre les deux saisons ; le poids des différentes composantes dans le total des charges d'exploitation a peu évolué.

Le poids du poste « rémunération du personnel » dans le total des charges d'exploitation, qui avait augmenté de 3 points entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015, reste stable à 40%.

Focus sur les salaires et charges sociales

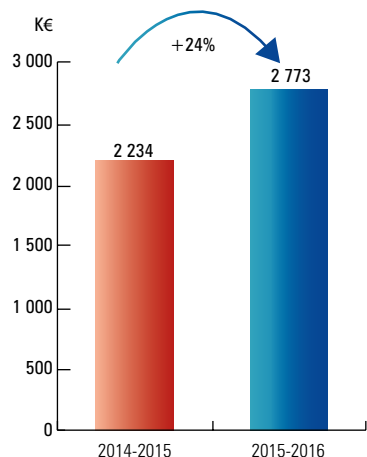
Les charges de personnel, composées des rémunérations et des charges sociales, pèsent pour près de 57% dans le total des charges d'exploitation sur la clôture au 30 juin 2016 (56% au 30 juin 2015).

Évolution de la masse salariale des joueurs et entraîneurs



La masse salariale de l'effectif professionnel (joueurs et entraîneurs) demeure le premier poste de dépenses des clubs de PRO B. Cette saison, la masse salariale a progressé de 4% (soit +588 K€), contre une légère baisse la saison précédente (-0,3%).

Évolution de la masse salariale « administratifs »

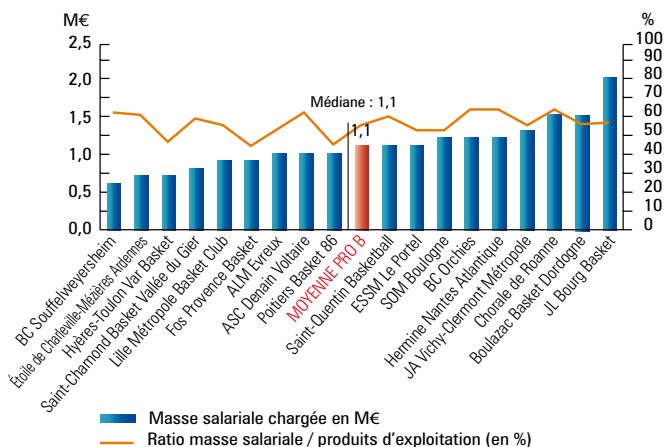


Comme la saison précédente et à l'instar de la PRO A, l'augmentation de la masse salariale globale est principalement portée par le développement de l'effectif administratif. En effet, la masse salariale dédiée au personnel administratif augmente de 24% entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016. Cette évolution confirme le constat établi la saison dernière, au cours de laquelle ce poste avait déjà fait l'objet d'une hausse de près de 10%.

Les disparités en matière de structuration et d'effectifs demeurent en revanche toujours plus marquées en PRO B qu'au sein de l'élite. En effet, la masse salariale « administratifs » moyenne s'établit à 109 K€ (hors charges sociales) et 5 clubs représentent près de 60 % du total.

Pour certains clubs, cela traduit un réel défaut de structuration salariale qui peut constituer un obstacle à leur développement. Encore aujourd'hui, quelques clubs ne comptent qu'un seul salarié dans leur effectif au sein de l'équipe administrative, voire 0 pour 3 clubs (contre un seul la saison précédente). Dans ce cas, la gestion est alors intégralement sous-traitée ou assurée par des bénévoles.

Masse salariale « sportif » et « administratif » par club



La masse salariale (charges sociales comprises) moyenne s'établit à 1,087 million d'euros, et demeure très proche de la médiane (1,075 million d'euros).

L'amplitude entre la masse salariale la plus faible (BC Souffelweyersheim) et la plus forte (JL Bourg Basket) de PRO B est de 1,5 million d'euros (soit un rapport de 1 à 3,5). Ce rapport est très proche de celui constaté la saison précédente, qui était de 1 à 3,4.

La JL Bourg Basket affichait une masse salariale proche de 2 millions d'euros, soit plus élevée que certains clubs de PRO A (où la moyenne est établie aux alentours de 2,7 millions d'euros). Le club a creusé l'écart avec ses poursuivants puisque le challenger, le Boulazac Basket Dordogne, ne dépasse pas la barre du 1,5 million d'euros.

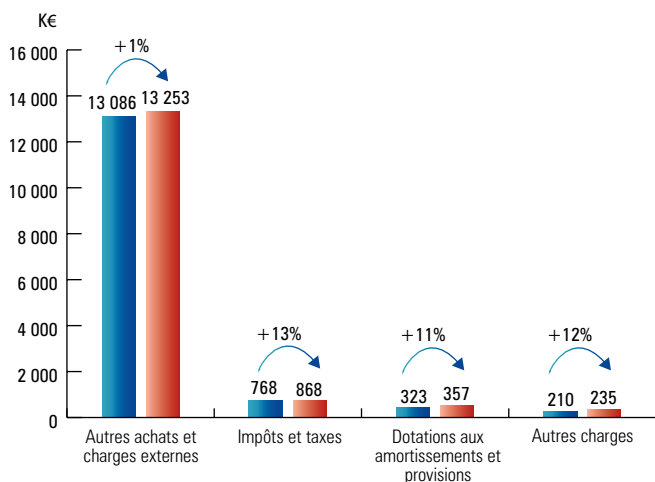
La part de la masse salariale dans le total des produits d'exploitation est moins inégale que la saison passée ; elle est comprise entre 44% pour le club Fos Provence Basket et 64% pour les clubs BC Orchies et Hermine Nantes Atlantique (contre 32% et 73% pour les extrémités sur la saison précédente).



Hyères-Toulon décroche son 1^{er} titre de Champion de France PRO B

Focus sur les autres charges d'exploitation

Évolution des autres charges d'exploitation



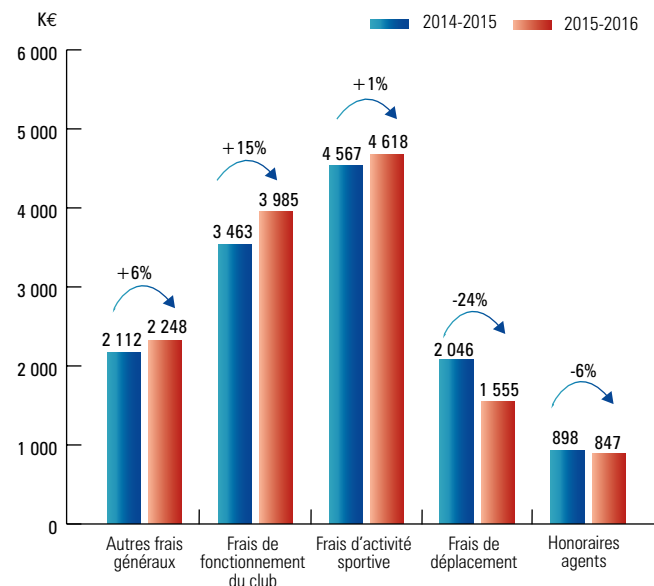
Les autres charges d'exploitation représentent 43% du total des charges d'exploitation pour la saison 2015-2016 et augmentent de 2% par rapport à la saison précédente, soit une augmentation de 326 K€ (contre une diminution de près de 11% constatée la saison dernière).

Plus de 80% de cette augmentation est portée par les postes suivants :

- « autres achats et charges externes » (+167 K€) ;
- « impôts et taxes » (+100 K€).

Les « autres achats et charges externes » représentent toujours plus de 90 % du total des autres charges d'exploitation (c'est-à-dire hors masse salariale chargée).

Évolution des « autres achats et charges externes »



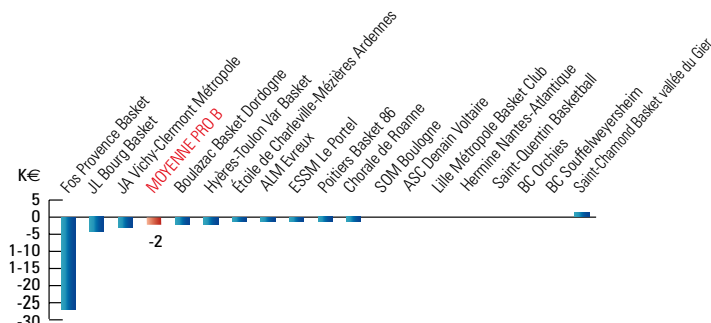
L'augmentation de 1% du poste « autres achats et charges externes » est la résultante d'une évolution contrastée des postes de dépenses le composant :

- Les postes « autres frais généraux » et « frais de fonctionnement » augmentent respectivement de 6% et 15%, soit une augmentation globale de 658 K€ (+12%).
- A l'inverse les « frais de déplacement » et les « honoraires agents » diminuent de 24% et 6% soit -542 K€. Notons que la diminution des honoraires agents n'est pas particulièrement corrélée à l'évolution de la masse salariale sportive, en hausse de 2% (hors charges).

À noter : le poste « frais d'activité sportive » demeure relativement stable par rapport à la saison précédente (+1%). Il est principalement composé des honoraires autres que les honoraires agents (comptable, expert-comptable, commissaire aux comptes, cabinet d'avocat, scouting...) ainsi que les frais de location de la salle.

Résultats financier et exceptionnel

Résultat financier au 30 juin 2016



Comme pour les saisons précédentes, le résultat financier des clubs de PRO B n'est pas une composante significative du résultat net. En effet, le résultat financier moyen de PRO B s'établit à -2 K€ et 15 clubs ont un résultat financier inférieur ou égal à 2 K€ en valeur absolue.

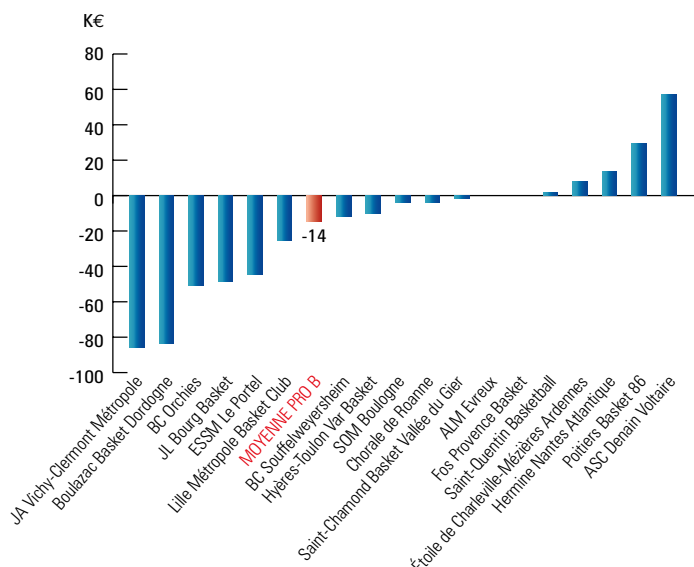
Seul un club (Fos Provence Basket) affiche au 30 juin 2016 un résultat financier affectant significativement son résultat net.

Les charges financières concernent essentiellement les dépassements de découverts ou des intérêts d'emprunt permettant de couvrir le besoin de trésorerie. En effet, l'endettement des clubs est principalement lié à l'exploitation (découverts et concours bancaires, dettes fournisseurs, personnel, organismes sociaux, dettes fiscales et sociales...).

Lenny CHARLES-CATHERINE (POITIERS BASKET 86), tête au niveau du cercle lors du concours de dunks du All Star Game © LNB / IS / BELLENGER



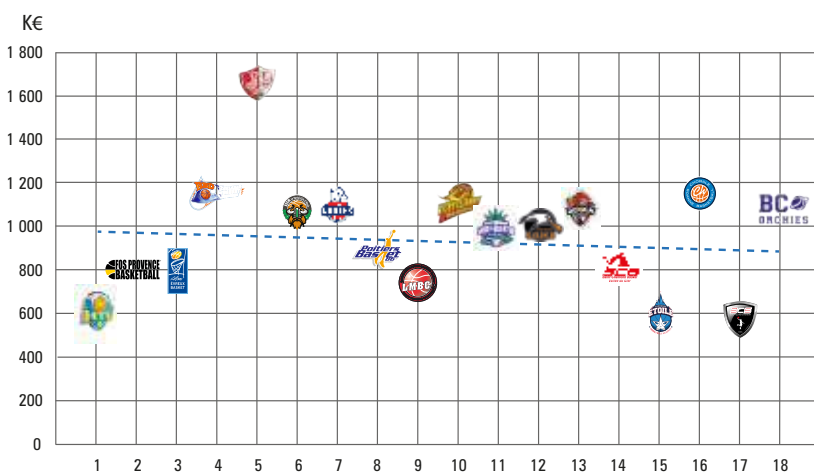
Résultat exceptionnel au 30 juin 2016



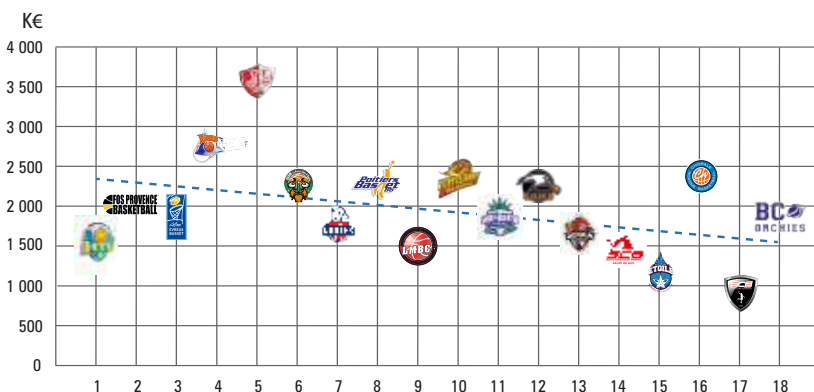
Le résultat exceptionnel moyen des clubs de PRO B est de -14K€ pour la saison 2015-2016 (contre -7 K€ pour la saison 2014-2015). Comme la saison passée, l'écart demeure important (143 K€) entre le club JA Vichy-Clermont Métropole qui affiche un résultat exceptionnel de -85 K€ et le club ASC Denain Voltaire qui affiche un résultat exceptionnel de +58 K€. Néanmoins, l'écart est moins conséquent que sur la PRO A (742 K€).

Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux / sociaux, litiges prudhommaux et sont susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.

Corrélation entre résultats sportifs et gestion financière



Corrélation entre classement sportif* et masse salariale sportive



Corrélation entre classement sportif* et total des produits d'exploitation

*Saison régulière

--- droite de corrélation

Pour la saison 2015-2016, les coefficients de corrélation sont :

- Relation entre classement sportif et le total des produits d'exploitation : 0,41 (contre 0,53 la saison précédente)
- Relation entre classement sportif et masse salariale : 0,09 (contre 0,56 la saison précédente).

Pour la saison 2015-2016, on note une très faible corrélation entre le classement sportif et la masse salariale allouée aux joueurs et entraîneurs en PRO B.

2016-2017

Focus sur les BUDGETS des clubs pour la saison 2016-2017

Les budgets sont ceux présentés à la Commission Contrôle de Gestion le 15 septembre 2016.

Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 22 septembre 2016 (réunion plénière du Conseil Supérieur de Gestion faisant suite à la réception des comptes clôturés et budgets actualisés). Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

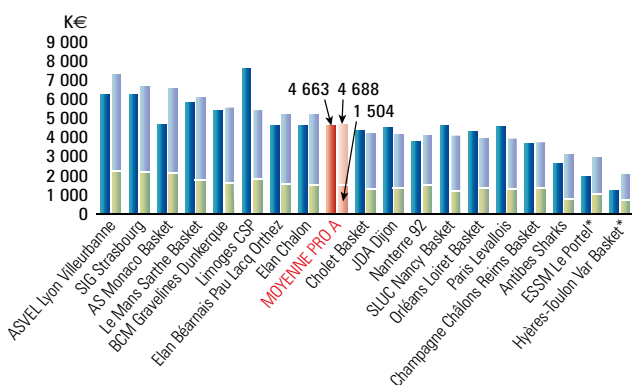
Les masses salariales incluent les salaires bruts et les avantages en nature.

Sont concernés par la masse salariale :

- les entraîneurs principaux et assistants de l'équipe professionnelle ;
- les joueurs professionnels ;
- les éventuels joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

Les montants des budgets et des masses salariales de la saison 2015-2016 sont ceux publiés à la même date. Il s'agit bien de montants prévisionnels, étant entendu que ces données ont évolué en cours de saison.

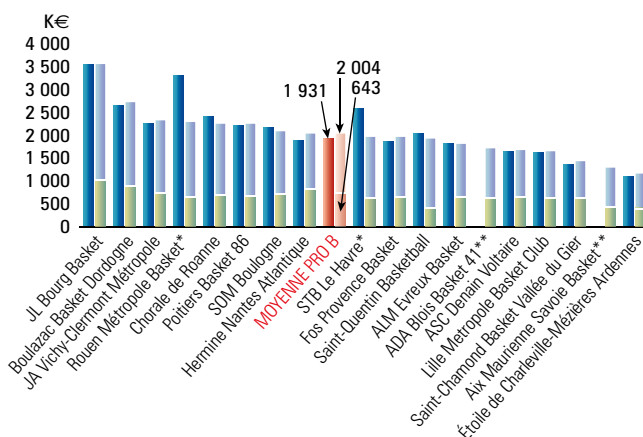
Budgets et masses salariales de PRO A pour la saison 2016-2017



■ Budget 2015-2016
■ Budget 2016-2017
■ Masse salariale 2016-2017

* Clubs évoluant en PRO B sur la saison 2015-2016

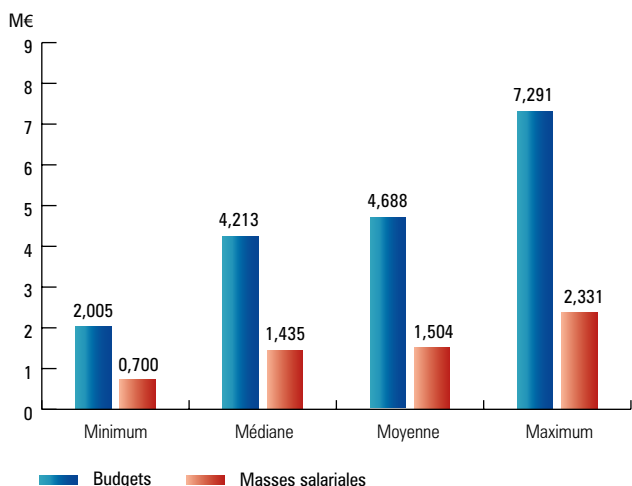
Budgets et masses salariales de PRO B pour la saison 2016-2017



* Clubs évoluant en PRO A sur la saison 2015-2016

** Clubs évoluant en NM1 sur la saison 2015-2016

Budgets et masses salariales moyens et médians de PRO A pour la saison 2016-2017



■ Budgets ■ Masses salariales

Budgets et masses salariales moyens et médians de PRO B pour la saison 2016-2017

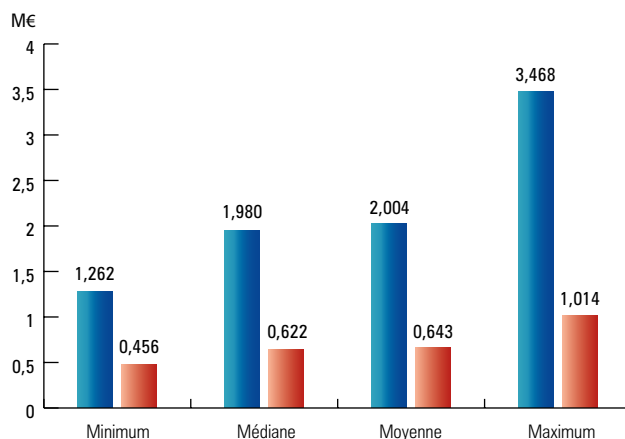




Photo de famille lors de la 3ème édition du Camp LNB avec les joueurs et l'encadrement sportif © LNB / IS / BELLENGER

À propos de la Ligue Nationale de Basket

Cette saison 2016-2017, la Ligue Nationale de Basket fêtera ses 30 ans ! Créée en 1987, elle organise et gère les Championnats Professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de Basketball.

Deux Championnats :

- La PRO A : 18 clubs se disputaient en 2015-2016 le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs se terminant par des demi-finales et les Finales LNB en 5 manches ;
- La PRO B : 18 clubs se disputaient en 2015-2016 le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs d'accession se terminant par une finale en 3 manches ;

La saison 2015-2016 marquait aussi la 2^{ème} édition de la Leaders Cup PRO B organisée autour d'une phase de groupes, quarts de finale et demi-finales, puis une finale en levée de rideau du dernier match de la Disneyland® Paris Leaders Cup* LNB PRO A.

Des événements :

- Le Match des Champions pour lancer la saison (Alain Gilles LNB Show en 2015-2016) ;
- Le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs joueurs étrangers et une sélection des meilleurs français évoluant dans les Championnats LNB ;

- La Disneyland® Paris Leaders Cup* LNB, tournoi à élimination directe où s'affrontent les huit premiers du classement à l'issue de la phase aller de la saison régulière ;
- Les Finales LNB, où les deux finalistes se retrouvent durant quinze jours dans une ambiance électrique dans un format 2-2-1 (deux rencontres chez le mieux classé à la fin de la saison régulière, deux rencontres chez le moins bien classé et l'épilogue éventuel chez le mieux classé).

La formation :

- La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, « le Trophée du Futur », est disputé en fin de saison.
- Le Camp LNB, destiné aux jeunes joueurs issus des Centres de Formation et dont la 3^{ème} édition s'est déroulée en juin 2016 à l'INSEP, s'impose désormais comme un événement incontournable pour la formation française !

* Coupe des leaders





Les expérimentés de l'ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ, JK EDWARDS et Yannick BOKOLO, se félicitent. L'ELAN a retrouvé les Playoffs après 9 ans d'absence ! © Eric TRAVERSIÉ

Jakim DONALDSON (ESSM LE PORTEL) s'élève pour un dunk facile face au STB LE HAVRE. © LNB / Jean-Philippe CARLIER



117 rue du Château des Rentiers / 75013 PARIS

Contrôleur de gestion : Marie Dvorsak - 01 53 94 27 58
co-réalisé par Abington et la Ligue Nationale de Basket en décembre 2016